

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(70^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 5 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3197).

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

I. — SECTION COMMUNE

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Didier Julia,
Jaïton,
Sablé,
Jacques Brunhes,
Fontaine,
Lafleur.

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

M. Albert Pen,
Esdras.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

MM. Moutoussamy,
Debré,
Bertile,
Gaston Flosse, le président,
Nucci,
Benjamin Brial,
Hory,
Camille Petit.

M. Emmanuelli secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

I. — SECTION COMMUNE

Etat B.

Titre III. — Adoption (p.

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Etat B.

Titre IV (p. 3218).

Amendement n° 71 de M. Bertile : MM. Bertile, René Rouquet, rapporteur pour avis de la commission des lois ; le secrétaire d'Etat, Jacques Brunhes. — Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3218).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Etat B.

Titre IV. — Adoption (p. 3219).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3219).

Après l'article 92 (p. 3219).

Amendement n° 72 de M. Nucci : M. Nucci. — Retrait.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt de rapports (p. 3220).

3. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 3220).

4. — Ordre du jour (p. 3220).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

I. — Section commune.

II. — Départements d'outre-mer.

III. — Territoires d'outre-mer.

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, le débat budgétaire est un débat politique et j'ouvrirai donc mon propos par deux remarques politiques.

Vous avez à faire face à deux problèmes actuels. Le premier, vous l'avez rencontré, c'est celui de la Nouvelle-Calédonie, de l'unité de son peuple, de son statut à venir. Le second, que vous avez créé, est celui du statut des départements d'outre-mer.

A la suite d'erreurs politiques, sur lesquelles je reviendrai brièvement, et aussi de l'assassinat d'un militant, M. Declercq, breton d'origine, des troubles, des mouvements, des violences ont éclaté en Nouvelle-Calédonie. Et dans certains cas, on a mis en avant le slogan de l'indépendance canaque. L'erreur politique a consisté à s'appuyer sur la minorité mélanésienne pour faire pièce à la majorité représentée à l'assemblée territoriale et au conseil de gouvernement. Cette idée n'a fait que compliquer les problèmes — c'était d'ailleurs celle qu'avait au début votre prédécesseur — parce qu'il ne peut pas y avoir dans le contexte du Sud-Pacifique d'indépendance au profit d'une minorité quelle qu'elle soit. Le problème de la Nouvelle-Calédonie est un problème global et par conséquent il ne faut pas persévérer dans l'erreur qui consiste à vouloir retrouver dans ce territoire la politique politique que l'on connaît à des milliers de kilomètres de là, c'est-à-dire en métropole. En d'autres termes, si l'on voulait contrebalancer les pouvoirs actuels de la majorité à l'assemblée territoriale ou au conseil de gouvernement, par la création d'offices, d'antennes administratives dirigés de Paris, on n'aboutirait qu'à des déboires et à des tensions. De même, l'idée de laisser s'installer une certaine asphyxie économique en ne remplissant pas, par exemple, les obligations des conventions fiscales existantes ne permettrait pas d'envisager favorablement l'avenir.

Selon nous, le développement économique doit être poursuivi. Le fait de transférer des responsabilités aux Mélanésiens et de faire aboutir la réforme foncière est une bonne chose, à condition naturellement de considérer les Mélanésiens comme des citoyens de la République et de ne pas traiter directement avec les clans, dont l'archaïsme ne répond pas du tout aux besoins de l'économie ni à la psychologie des hommes d'aujourd'hui.

Il serait sans doute de nature à faire régresser le racisme d'affirmer clairement que la Nouvelle-Calédonie est la France. L'affirmation d'une France présente et forte ne préjugerait en rien l'évolution du statut à venir, ni le progrès social, mais elle assurerait une évolution dans la paix et dans l'unité nationale.

Je dirai un mot du problème des départements d'outre-mer. Ces départements sont très différents. Il y a autant de différences entre la Martinique et la Guadeloupe qu'entre le département de Seine-et-Marne et celui des Vosges ou celui de l'Allier. Chaque département a sa spécificité. Vous avez la Guadeloupe qui est une véritable région, avec ses îles, et Grande-Terre et Basse-Terre qui sont des entités différentes. L'idée de supprimer le conseil général n'apporterait aucune réponse aux problèmes posés par la spécificité de ces départements. L'assemblée régionale et l'assemblée départementale n'ont ni le même type de scrutin, ni les mêmes compétences. L'existence des deux assemblées permettrait, au contraire, d'affirmer la démocratie et faciliterait la décentralisation et le transfert éventuel de compétences.

Par conséquent, si vous êtes pour la concertation, pratiquez-la, soyez-y fidèle. Pensez, par exemple, qu'à la Réunion, sur vingt-quatre maires dix-huit, dont le socialiste Marcel Boissier, et en Martinique trente maires sur trente-trois ont demandé l'unité de statut avec la métropole.

Si vous pensez à l'avenir de la France, et même si vous ne pensez qu'à l'avenir du socialisme, je vous dis que, dans le monde de tensions et de rapports de force qui prévaut actuellement, il n'y a, pour les départements d'outre-mer, d'avenir de liberté et d'égalité qu'avec la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'est pas possible, à travers l'analyse du seul budget des départements et territoires d'outre-mer, de porter un jugement d'ensemble objectif sur la politique du Gouvernement dans ces régions éloignées de la France.

Si cela était possible, nous serions conduits à considérer que les Français d'outre-mer sont des délaissés. Mais pour avoir eu le privilège et la prétention de pénétrer le sentiment profond de ceux qui ont aujourd'hui la lourde tâche de diriger les affaires de la France, nous sommes intimement et fortement convaincus du contraire.

Aussi bien, me bornerai-je — prisonnier du temps de parole qui m'est imparti — à des réflexions d'ordre général.

Il est peut-être superflu de rappeler que les départements et les territoires d'outre-mer font partie intégrante de la nation française, que leurs populations ont été fidèlement associées

à son histoire, à sa richesse actuelle, à sa défense dans les heures sombres et que la volonté de leur majorité est de continuer à participer pleinement à son destin.

Si je le rappelle, c'est parce qu'une certaine politique conduite pendant plus d'un quart de siècle, malgré la proclamation intempestive de bonnes intentions, a laissé planer le doute sur sa volonté réelle.

L'intérêt privilégié du Président de la République pour une politique hardie, originale envers les pays sous-développés du tiers monde ne peut que conforter notre foi dans la solidarité du Gouvernement envers l'outre-mer français, car on ne peut sérieusement penser que le Gouvernement envisage pour des peuples amis plus de sollicitude que pour ceux dont il a la charge.

Je suis chargé, au nom de mon groupe politique, de parler des départements et des territoires d'outre-mer en général, mais je tiens toutefois à faire observer qu'à travers leurs spécificités ces départements et ces territoires ne sont pas superposables.

En mars 1946, le Gouvernement de la République a érigé les quatre vieilles colonies de la Réunion, de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe en départements d'outre-mer. La volonté du législateur d'élever ces nouvelles collectivités territoriales au niveau des départements de la métropole était louable. Il fallait pour y parvenir le temps et les moyens. Ni l'un ni les autres n'ont manqué, mais force est de reconnaître que, malgré des efforts incontestables, trente-cinq ans après, le but visé n'a pas été atteint.

C'est ce constat qu'il s'agit de faire, sans trop nous attarder à des critiques intempestives.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le premier budget que vous présentez au nom du Gouvernement, quatre mois à peine après que vous ayez pris vos fonctions, avec le lourd héritage que nous connaissons.

Qui pourrait honnêtement vous faire grief de ne pas résoudre d'un seul coup les nombreux problèmes qui se posent dans nos régions ?

Mon rôle aujourd'hui ne peut se limiter qu'à chercher à vous sensibiliser sur la situation critique de nos départements et territoires d'outre-mer et à vous proposer des solutions à mettre en place dans les années qui viennent.

Nos régions dont vous avez la charge sont des pays sous-développés économiquement mais qui possèdent des atouts potentiels susceptibles d'être exploités.

Pour cela, il faut redonner confiance aux peuples d'outre-mer.

La loi de décentralisation qui donnera des responsabilités nouvelles à nos élus en leur confiant l'essentiel de la gestion de leur pays constitue, à ce titre, un moyen privilégié d'utiliser au mieux des intérêts de nos mandants les aides de l'Etat dont le Gouvernement garantit solennellement qu'elles seront maintenues, voire augmentées.

Je pense aussi que cette confiance grandira quand nos populations observeront que pour mettre en place une politique nouvelle, le Gouvernement aura désigné des hommes nouveaux.

Les populations auront bientôt à choisir leurs nouveaux responsables, mais le gouvernement se doit aussi de désigner pour le représenter dans nos régions des hommes acquis à la nécessité de nouvelles méthodes de gestion et dont le seul devoir est de mettre leur compétence à la disposition de nos populations.

Le climat de confiance instauré, il s'agira pour nous de former, sans tarder, les hommes et les femmes appelés à travailler et à gérer. Ce sera l'affaire de la formation professionnelle et de l'enseignement.

Car le chômage dramatique qui sévit chez nous est pour une bonne part lié au manque de formation des demandeurs d'emploi : les jeunes qui forment la majorité des chômeurs frappent aux portes de l'emploi souvent les mains nues, et cela constitue un lourd handicap pour les investisseurs potentiels, auquel s'ajoute la tentation toujours très forte de ne prétendre qu'aux emplois publics.

Il y a donc lieu de privilégier au maximum la formation professionnelle pour donner à chaque jeune les connaissances susceptibles de lui faciliter non seulement la garantie d'un emploi sur place mais surtout où le besoin s'en fait sentir. Cette formation professionnelle sera évidemment à orienter prioritairement vers des métiers pouvant être exercés sur place. Car, chez nous plus qu'en métropole, le besoin est grand de « travailler et de vivre au pays ». Cela me permet de vous sensibiliser, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la nécessité et l'urgence qui y a à vous pencher sur la forte demande de mutation dans leurs pays d'origine formulée par nos compatriotes d'outre-mer. Il ne faut pas perdre de vue que ces compatriotes sont

considérés tout naturellement comme des immigrés et que de plus en plus, ils sont mal tolérés en France.

Le racisme étant ce qu'il est actuellement, une immense déception et un malaise profond habitent ces compatriotes déracinés à qui l'on rappelle trop souvent qu'ils ne sont pas Français. Ce problème intéresse le Gouvernement tout entier car ce ne sont pas les interventions des élus ou la sollicitude séparée des ministres qui pourront le résoudre.

La formation des hommes est aussi l'affaire de l'enseignement. S'il est vrai que de gros efforts ont été faits dans ce domaine, notamment dans le primaire, il reste que les lycées et collèges sont notoirement insuffisants. Les classes sont surchargées et le manque d'enseignants est encore trop grand.

De même, l'insuffisance de classes maternelles et enfantines est préoccupante dans nos régions qui en ont plus besoin qu'en France métropolitaine car chez nous la langue couramment parlée n'est pas le français et il est indispensable que les enfants fassent l'apprentissage de la langue officielle pour ne pas être handicapés quand ils rentrent à six ans au cours préparatoire.

Il faut amplifier les mesures qui ont été prises pour attirer les investisseurs dans les départements d'outre-mer, et améliorer très sensiblement le fonctionnement de certains services publics, comme le téléphone et l'électricité.

Dans les départements et les territoires d'outre-mer, le téléphone est presque un luxe ; en Guadeloupe, près de 15 000 personnes physiques ou morales attendent leur abonnement depuis plus de cinq ans.

Quant à l'électricité, elle y est l'une des plus chères du monde et la fantaisie avec laquelle elle est distribuée est révoltante.

Il est donc nécessaire de développer dans ces régions les énergies nouvelles — géothermie, biomasse, énergie solaire, éolienne ou hydro-électrique — pour nous dégager des contraintes de l'approvisionnement extérieur en énergie.

Il existe également dans nos régions une industrie qui avait fait naître beaucoup d'espoir car elle était utilisatrice d'une forte main-d'œuvre : c'est le tourisme qui, malheureusement, montre des signes inquiétants d'essoufflement.

Des propositions précises ont été faites par les professionnels du tourisme à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi qu'au ministre de tutelle. Je ne dispose pas du temps nécessaire pour vous les rappeler ce soir, mais j'insiste tout particulièrement pour que le Gouvernement considère le tourisme comme une véritable industrie dans nos régions et qu'à ce titre toutes les aides prévues pour les petites et moyennes industries lui soient consenties.

Le regain de l'activité touristique passe par une nouvelle et nécessaire tarification des transports aériens et le monopole d'Air France pour la desserte des lignes entre la France et les départements et territoires d'outre-mer constitue un handicap certain au développement de cette activité dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Le prix du transport aérien, qui est le seul moyen de transport vers nos régions, demeure trop élevé et je félicite la commission des finances d'avoir souhaité la mise en place d'un billet de vacances annuelles sur les lignes aériennes, inférieur de 30 p. 100 au tarif le plus bas pour les personnes originaires des départements et des territoires d'outre-mer travaillant en France métropolitaine.

Enfin, si le régime de protection sociale a été sensiblement amélioré dans les départements d'outre-mer, il reste que la sécurité sociale des ressortissants des départements d'outre-mer est incomplète, les artisans et les commerçants, par exemple, en étant exclus.

De même, les dotations du fonds d'action spéciale utilisés à des actions d'intérêt collectif familial doivent être maintenues et augmentées ainsi que leurs modalités de distribution car personne ne peut envisager de sang-froid la disparition des cantines scolaires dans nos communes.

J'ai dit au début de mon propos que je ne pouvais que survoler les problèmes les plus préoccupants des départements et des territoires d'outre-mer.

Je pense que le Gouvernement ne manquera pas d'exploiter au mieux au profit de nos populations les ressources prometteuses de la mer.

Demain, j'interviendrai sur l'activité principale et la vocation naturelle de nos régions, je veux parler de l'agriculture.

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur Jalton.

M. Frédéric Jalton. Je conclus, monsieur le président.

Je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de me renseigner, si possible, sur trois points : premièrement,

le prix de la tonne de canne pour la campagne 1982 ; deuxièmement, la situation de l'usine Beaufort ; troisièmement les aides apportées à la S. I. C. A. Assobag — Association bananière guadeloupéenne — pour les petits et moyens planteurs de bananes en Guadeloupe.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les Français dans leur majorité ont souhaité un changement de politique. Nous enregistrons chaque jour les surprenantes réticences de l'opposition, des nostalgiques d'un passé récent qui regrettent leurs privilèges et l'injustice sociale qui en découlait.

Ce que nous vous demandons, c'est de poursuivre votre tâche en étant guidé par les impératifs de solidarité de la France avec les populations d'outre-mer et le devoir du respect de la démocratie qui anime tout socialiste digne de ce nom, exigeant de votre part et du Gouvernement de veiller à ne jamais rien tenter ou entreprendre dans nos régions qui ne réponde à la volonté clairement exprimée de la majorité de nos populations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget 1982 pour les départements d'outre-mer ne comporte aucune innovation. C'est à croire que la politique si durement combattue au cours des années précédentes apparaît aujourd'hui comme la seule qui corresponde aux intérêts de la France et des départements d'outre-mer !

Grisés par la victoire de la gauche française, ceux qui y avaient le moins contribué en en tirant le plus grand profit étaient venus chercher à Paris des alliés pour pousser les feux de la sécession. A l' lieu des sans-culottes de la Terreur, ils n'ont trouvé que les Muscadins de la réaction thermidorienne.

Prévu pour le 14 novembre, ce débat a été brusquement avancé à la date d'aujourd'hui pour des raisons inavouées.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer. Lesquelles ?

M. Victor Sablé. Le rapporteur nommé par la commission des lois a dû se démettre et c'est seulement hier que son successeur a été désigné. De plus, le document essentiel à notre discussion — l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier de l'Etat qui regroupe 95 p. 100 des crédits consacrés à l'outre-mer — n'a été mis en distribution que la nuit dernière. Nous avons été privés, de la sorte, du principal instrument du contrôle parlementaire.

Bornons-nous à souligner qu'avec un déficit annoncé de 95 milliards de francs les dépenses de l'Etat augmenteront en 1982 de 28 p. 100 environ, les crédits de la section des départements d'outre-mer de 9,6 p. 100 et, pour l'ensemble des ministères réunis, de 19,4 p. 100.

L'examen des chapitres familiaux m'a procuré une joie inattendue. C'est ainsi que le service militaire adapté, génocidé depuis vingt ans comme une séquelle du colonialisme, voit ses crédits augmenter de 43 p. 100. Ceux de la police et de la gendarmerie, dont nous réclamions l'augmentation pour lutter contre la criminalité, la drogue et le terrorisme, progressent respectivement de 15,3 et de 16 p. 100. Nous ne serons plus, monsieur le secrétaire d'Etat, les suppôts de la répression colonialiste. Je m'en réjouis vivement.

Quant aux crédits de la migration, qualifiée de « génocide par substitution », comme pour faire passer ceux qui les votaient pour des justiciables du tribunal de Nuremberg, ils battent tous les records de la hausse, puisqu'ils sont en augmentation de 46 p. 100, ce dont je me réjouis également.

Mais, pour que ce sacrifice financier ne soit pas inutile, quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour assurer le retour de nos compatriotes au pays natal et pour empêcher l'immigration permanente des travailleurs étrangers et des trafiquants de stupéfiants qui nous viennent des pays voisins ?

Et pourtant, ce budget si conformiste d'apparence ne dévoile pas la pensée profonde du Gouvernement. D'où les procès d'intention dont il se plaint lui-même.

C'est de l'ambiguïté du pouvoir qu'est née l'angoisse de nos populations. Pour gagner leur confiance, le pouvoir tient le langage des départementalistes et parle de solidarité nationale et d'extension des lois sociales, comme si nous avions attendu le nouveau pouvoir pour les mettre en œuvre.

Je rends ici hommage au général de Gaulle, car si la loi de départementalisation date de 1946, les gouvernements de la IV^e République ont refusé de l'appliquer et il a fallu attendre

l'avènement de la V^e République pour que les principes qu'elle proclamait soient enfin traduits dans les faits. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Laurent Cathala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Et le régime d'indemnisation de chômage de 1967 ?

M. Victor Sablé. Eh bien ! oui, nous l'avons attendu deux ans. Mais nous avons attendu quinze ans avant que la loi du 19 mars 1946 soit appliquée !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il fallait le dire à M. Chaban-Delmas !

M. Victor Sablé. Non, à M. Guy Mollet !

M. Laurent Cathala, rapporteur pour avis. Il a fallu douze ans pour que l'indemnisation du chômage soit étendue aux départements d'outre-mer.

M. Gabriel Kaspereit. Ça fait partie des vingt-trois ans dont vous parlez tout le temps !

M. Victor Sablé. Entre le 26 avril et le 10 mai, le Gouvernement a pris l'engagement de retirer la proposition de loi socialiste n° 1232 du 25 juin 1979. M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, reconnaissant la défaite des anti-départementalistes aux élections présidentielles, prononçait à la radio des discours que nul ne songerait désavouer.

Le 18 juin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré dans une interview à un quotidien du soir que le Gouvernement avait pris acte de la volonté majoritaire des populations des départements d'outre-mer telle qu'elle apparaissait à travers les résultats du scrutin du 10 mai, qui avait la valeur d'un référendum.

Le 28 juillet, répondant de cette tribune à M. Michel Debré, vous avez confirmé votre déclaration et vous avez indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause la départementalisation...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas dit cela !

M. Victor Sablé. ... mais de tenir compte des spécificités dans des régions qui sont mono-départementales. J'ai pris cette citation dans le *Journal officiel*. Si vous la contestez, ce n'est pas à moi qu'il faut vous en prendre, mais aux services compétents.

Telle est bien, d'ailleurs, la doctrine que nous avons toujours soutenue et fait triompher contre les autonomistes et contre les indépendantistes, qui sont battus au suffrage universel dans nos pays, comme chacun sait, mais qui caracolent aujourd'hui dans les avenues du pouvoir.

Vous avez encore exprimé l'idée, que je partage et que j'apprécie, selon laquelle la controverse sur le statut politique ne doit pas servir à masquer les véritables problèmes qui sont ceux du développement économique et social. J'ai souvent essayé de faire prévaloir cette idée contre ceux qui s'efforçaient de démontrer que rien ne valait la peine d'être tenté sous le régime constitutionnel actuel.

Mais, répondant à votre appel, je vous poserai trois questions.

Premièrement, où en est-on des dernières tractations relatives à la relance de l'industrie sucrière à la Martinique et à la création d'une société d'économie mixte ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous devriez le savoir !

M. Victor Sablé. Est-ce que les deux douzaines d'experts et de missionnaires qui virevoltent depuis cinq ans autour de cette affaire se sont enfin mis d'accord sur le Galion ou sur le Lareinty ?

Quels engagements ont été pris vis-à-vis des syndicats agricoles pour garantir à la fois la régularité des récoltes de canne et la protection des travailleurs martiniquais et des chômeurs contre la concurrence des ressortissants des pays voisins à bas salaire ?

Deuxièmement, quelles suites le Gouvernement a-t-il réservées au programme de modernisation de l'agriculture des départements d'outre-mer adopté par le Parlement européen le 17 octobre 1980, assorti d'un crédit de quatre-vingt-seize millions d'unités de compte, soit environ sept milliards de francs, sur cinq ans, et pour lequel le conseil des ministres a donné son accord définitif le 30 juin dernier ?

Je ne vois aux crédits de l'agriculture qu'une augmentation, insuffisante, de 15 p. 100. Pourquoi donc les départements d'outre-mer ne doivent-ils pas tirer profit des avantages qu'ils obtiennent de la Communauté économique européenne pour leur développement économique et social ?

Il est vrai, mes chers collègues — j'ai eu d'ailleurs un incident à ce sujet ici même au printemps dernier — qu'un parti politique français, actuellement au Gouvernement, a été le seul à voter, à Strasbourg, contre l'adoption de ce crédit en faveur des départements d'outre-mer. J'ai d'ailleurs rendu hommage aux communistes italiens qui, eux, avaient voté en faveur de ces crédits.

M. Jacques Brunhes. Nous vous avons déjà dit que c'était faux !

M. Victor Sablé. Non ! Je vous ai renvoyé au *Journal officiel* des communautés économiques européennes...

M. Jacques Brunhes. Nous avons déjà fait la démonstration l'année dernière que c'était faux !

M. Victor Sablé. ... et au témoignage de M. Paul Vergès, qui est communiste, mais qui est, comme moi, originaire d'un département d'outre-mer.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! N'engagez pas de dialogue.

M. Victor Sablé. Relisez le *Journal officiel* des débats des communautés économiques européennes, monsieur Brunhes !

Monsieur le président, j'espère que ces interruptions seront décomptées de mon temps de parole.

M. le président. Poursuivez, monsieur Sablé.

M. Victor Sablé. J'en arrive à ma troisième question : le Gouvernement a-t-il l'intention de remettre en cause l'article 227 du traité de Rome et la jurisprudence de la Cour de justice du Luxembourg, qui reconnaissent l'intégration des départements d'outre-mer à la Communauté et en vertu desquels ils ont bénéficié, de 1975 à 1980, de plusieurs centaines de millions de crédits du Feder, du F. E. O. G. A. et du Fonds social européen ?

En dépit des déclarations formelles de M. Claude Cheysson, actuellement ministre des relations extérieures, la propagande de la majorité accrédite une thèse selon laquelle la Communauté économique européenne aurait accordé plus de crédits aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qu'aux départements d'outre-mer, alors que toutes les statistiques de Bruxelles prouvent que les avantages qui nous sont consentis, par habitant, sont de huit à douze fois supérieurs.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Pierre Mauger. Mais c'est très intéressant, monsieur le président.

M. Victor Sablé. C'est très intéressant peut-être, mais on me demande néanmoins de conclure !

M. le président. Mon cher collègue, les temps de parole ne tiennent pas compte de l'intérêt respectif des diverses interventions.

Veuillez conclure, je vous prie.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, d'une part, j'ai été interrompu et, d'autre part, vous avez accordé deux minutes supplémentaires aux orateurs qui m'ont précédé.

M. le président. Concluez !

M. Victor Sablé. Ce n'est pas d'aujourd'hui, mes chers collègues, que l'extension des institutions administratives de la métropole aux départements d'outre-mer soulève des difficultés.

Celles que nous connaissons actuellement proviennent, en réalité, de la balkanisation imposée au groupe traditionnel Antilles-Guyane. Mais si demain une législation nouvelle entendait abolir l'institution régionale sur le territoire d'un département unique, elle ne pourrait, en toute logique, qu'y interdire en même temps toute assemblée régionale : pas de région, pas d'assemblée régionale.

Si les impedimenta de la géographie ou l'absence d'accords entre les conseils généraux concernés devaient mettre certains départements dans l'impossibilité de constituer ensemble une région répondant à la définition du droit public, c'est l'institution départementale qui doit rester le pivot de la décentralisation.

Je ne vous rappellerai pas que dans la première proposition de loi socialiste il était question d'assemblée départementale. Je me demande pour quelle raison, depuis le congrès de Valence, le document qui circule parle non pas « d'assemblée départementale » mais « d'assemblée régionale ». Je voudrais bien

qu'on m'explique la différence, avec toutes les conséquences qui en découlent. J'espère que cela fera l'objet d'un débat au printemps prochain.

Je conclus.

M. le président. J'allais vous le demander à nouveau.

M. Victor Sablé. Je préviens vos désirs, monsieur le président. (Sourires.)

Je pose la question : le Gouvernement va-t-il céder aux pressions de ceux qui lui ont apporté des suffrages qui n'étaient pas indispensables à l'élection du chef de l'Etat, mais qui préconisent aujourd'hui l'indépendance des départements d'outre-mer, ou bien va-t-il enfin entendre les objurgations de ceux qui, n'appartenant pas aux partis de l'actuelle majorité, n'ont cessé de défendre les couleurs de la France dans l'hémisphère américain ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est avec calme que j'attends la réponse du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, voilà déjà cinq mois que la nouvelle majorité gouverne la France. A en croire nos collègues de l'opposition, ce changement allait signifier pour les peuples des départements d'outre-mer un bouleversement marqué par le chaos économique, le dénuement social, la rupture des liens avec la France.

Voilà les thèmes d'une campagne trompeuse menée depuis des années par la droite, campagne mensongère dont l'objectif était de mieux asservir les populations soumises à une politique coloniale, à une politique d'assistance.

Il faut à l'opposition beaucoup de mépris pour brandir l'épouvantail de la misère, alors que chacun connaît le bilan désastreux de la politique qui a été menée jusqu'à ce jour dans ces pays, bilan caractérisé par l'absence de toute structure économique viable, le sous-développement, la monoproduction, l'hypertrophie du secteur tertiaire, le déficit chronique des échanges extérieurs, le chômage, le manque de formation et l'expatriation de milliers de jeunes.

M. Jean Fontaine. Il n'y a pas d'expatriation, puisque nous sommes chez nous !

M. le président. N'interrompez pas, je vous prie !

M. Jacques Brunhes. Oui, l'espoir de changement signifie une rupture, rupture avec la politique économique coloniale, rupture avec la politique sociale d'assistance, rupture avec la politique de centralisation et de liens coloniaux avec la métropole.

Sur le plan économique, une nouvelle politique implique des actions prioritaires orientées vers le développement réel de ces pays.

Ils s'agit de contribuer à mettre fin au caractère artificiel de leurs économies qui reposent essentiellement sur les transferts effectués depuis la métropole et qui, marquées par la stagnation totale du secteur secondaire, la précarité du secteur primaire et l'hypertrophie du secteur tertiaire perpétuent les liens de dépendance coloniale existant avec Paris.

Il s'agit de transformer l'économie des départements d'outre-mer, de la faire passer d'une économie de marchands à une économie de production. Seule cette évolution permettra de résorber le chômage qui frappe 30 p. 100 de la population active et d'arrêter cette saignée de la jeunesse contrainte à émigrer. Seule, elle favorisera la nécessaire démocratisation dans tous les domaines.

Sur le plan social, la situation est caractérisée par des différences extrêmes de revenus et de niveaux de vie et la perpétuation d'inégalités inacceptables. Là encore, un effort de redressement ne passe pas par la continuation de la politique d'assistance mais par celle du développement harmonieux d'activités productives, notamment agricoles, qui seules permettront de sauvegarder les acquis sociaux et de les étendre.

La nouvelle majorité a déjà fait des pas dans cette direction. Le Gouvernement a retenu au stade des travaux préparatoires du Plan de deux ans, qui sera applicable aux départements d'outre-mer, l'idée d'une réorientation de l'effort public afin de renforcer la création d'emplois dans le secteur productif et d'instaurer une société plus juste, respectueuse de l'identité de ces peuples. Il faudra, monsieur le secrétaire d'Etat, que les prochains budgets marquent plus clairement cette volonté de changement exprimée par le Gouvernement.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé l'application immédiate dans les départements d'outre-mer des mesures sociales prises pour l'ensemble de la nation en majorant le montant des prestations afin de commencer à rattraper le retard qu'elles ont pris au fil des années, et en augmentant le S. M. I. C.

A la Réunion, par exemple, le Gouvernement vient d'annoncer une série de mesures sociales et économiques nouvelles. A la Guadeloupe et à la Martinique, la gauche a d'ores et déjà permis de sauvegarder l'usine de Beaufort et du Lareinty.

Mais il est évident que le passif, si lourd, est très loin d'être épongé, et qu'un travail gigantesque reste à accomplir pour redresser la situation qui nous est léguée. Le succès de cette entreprise dépend de la politique de décentralisation qui sera menée à l'égard de ces pays, car elle est une des conditions essentielles de la réussite de leur développement socio-économique.

Le principe d'une authentique décentralisation, prenant en compte leurs spécificités géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles a été inscrit dans le projet de loi sur les collectivités locales. Cette première avancée doit, monsieur le secrétaire d'Etat, se traduire dans les plus brefs délais par des réalisations concrètes dans le cadre de la concertation que vous avez engagée en vue de déterminer les formes institutionnelles de cette décentralisation.

Il semble que l'ensemble des forces de gauche de ces départements d'outre-mer se soit exprimé pour la création d'une assemblée unique, élue au suffrage universel et au scrutin proportionnel.

Je ne voudrais pas devancer le débat qui aura lieu ici même sur ce sujet, mais il est évident que c'est une condition essentielle du développement de la nouvelle collectivité territoriale, afin qu'elle puisse maîtriser sa vie sociale, économique et culturelle.

Le combat mené par la droite locale pour bloquer ce processus nécessaire de démocratisation illustre bien sa peur de perdre ses privilèges. Il y a bien mille lieues entre la conception colonialiste, qui est celle de la droite, des rapports métropoles-départements d'outre-mer et la nôtre, qui est basée sur la reconnaissance du droit de ces peuples à la gestion de leurs affaires, à la maîtrise de leur destin, à l'autodétermination. Le groupe parlementaire communiste œuvrera au sein de la majorité pour la mise en application de cette orientation novatrice.

M. Didier Julia. Faites donc un référendum !

M. Jacques Brunhes. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne peux aborder le problème des territoires d'outre-mer sans évoquer le souvenir de Pierre Declercq, secrétaire général de l'union calédonienne qui, s'il n'y participait pas directement, assistait des tribunes du public à tous nos travaux. Il était notamment présent lors du dernier débat sur la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Pierre Declercq a été lâchement assassiné le 19 septembre, en Nouvelle-Calédonie, son pays. Ce meurtre ignoble symbolise tout le climat de violence, de haine raciale suscité, voire instauré dans ce territoire par une politique délibérée de domination et d'exploitation coloniale, de spoliation, de subjugation politique, sociale, économique et culturelle du peuple canaque, politique orchestrée de Paris et appliquée sur place par la classe des possédants, des gros propriétaires fonciers européens et des magnats du nickel et du commerce bénéficiant du soutien de la haute administration du territoire.

Un siècle de pillage dont les structures socio-économiques néo-calédoniennes portent aujourd'hui la marque !

Le peuple mélanésien a été dépossédé de ses terres, contraint à s'expatrier vers les terres dites « de réserve » ; son identité culturelle a été niée, écrasée ; ses jeunes sont devenus les premières victimes du chômage et sont les premiers touchés par la crise.

La prise de conscience anticoloniale de ce peuple se traduit aujourd'hui par une exigence toujours plus grande de se voir reconnaître ses droits. La seule réponse du précédent gouvernement à ce désir profond d'émancipation a été de l'enrayer et de le détourner en jouant dangereusement la confrontation entre les deux grandes communautés ethniques.

La fameuse réforme foncière dont on a tant parlé n'avait pour but que d'éviter l'écroulement de tout l'édifice socio-politique de domination au prix de quelques concessions.

Et les faits, aujourd'hui, nous donnent raison. Ce projet de réforme foncière que nous avons discuté en 1980 ne voulait que perpétuer cent vingt ans de spoliation, de vol des terres canaques et il ne pouvait manquer d'exacerber les passions locales et d'accroître la lutte du peuple mélanésien.

Ayant attendu en vain la justice sociale, la reconnaissance de ses droits politiques, culturels et économiques, le peuple

canaque revendique aujourd'hui son droit à l'indépendance. Le 28 octobre dernier, le Président de la République, en recevant notre collègue M. Pidjot, président de l'Union calédonienne, et ses collègues, n'a pas nié le droit du peuple canaque à l'indépendance.

Or la droite ultra-réactionnaire calédonienne, par une campagne de peur et d'affolement, tente de dresser la population européenne et la population canaque, pour bloquer la situation et créer une psychose de peur, afin d'en tirer les bénéfices — fût-ce au prix d'une recrudescence de la violence — et de préserver ainsi, coûte que coûte, ses intérêts miniers, commerciaux et fonciers. Certains des représentants de cette droite brandissent même la menace d'une indépendance raciste. Il est nécessaire de leur faire savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, que les chemins de l'aventure sont sans issue.

Il est heureux de constater que les travailleurs non mélanésiens refusent cette perspective de violence. Ce fait ne permettrait-il pas d'envisager la construction d'une société pluri-ethnique qui serait entreprise à l'initiative du peuple canaque ? Encore faudrait-il que ce processus débute par la reconnaissance de l'identité du peuple canaque et de la légitimité de ses droits sur la terre.

Des réformes en ce sens nous semblent indispensables et urgentes, en particulier la réforme foncière, qui doit être basée sur la restitution des terres usurpées aux Mélanésiens. Ce n'est pas seulement une exigence de justice sociale et économique, c'est aussi l'exigence de la reconnaissance des droits coutumiers du peuple canaque.

Ce processus implique également une politique novatrice dans le domaine de la réforme fiscale, dans celui de la formation des jeunes, et notamment des jeunes Mélanésiens, ainsi que dans le domaine économique où la richesse minière du territoire doit être exploitée au profit exclusif de son développement socio-économique, ce qui m'amène, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous poser le problème du devenir de la société Le Nickel autour de laquelle s'organise la vie économique de la Nouvelle-Calédonie.

Pour terminer, je tiens à affirmer que, pour nous, la solution de fond de la situation en Nouvelle-Calédonie passe par la reconnaissance du droit à l'autodétermination.

Je regrette de ne pas pouvoir parler à cette occasion des autres territoires d'outre-mer, compte tenu du temps dont je dispose.

Je voudrais cependant affirmer que le changement doit se traduire pour ces territoires par de nouveaux rapports avec la métropole, dépourvus bien sûr de tout esprit colonialiste et fondés sur la volonté de satisfaire les légitimes aspirations de ces peuples.

Convaincu de la détermination du Gouvernement d'œuvrer dans ce sens, le groupe communiste votera le projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, on m'a généreusement accordé cinq minutes pour participer au débat sur le projet de budget des départements et des territoires d'outre-mer...

M. Pierre Mauger. C'est mal reconnaître votre talent !

M. Jean Fontaine. ... ou, du moins, ce qu'il est encore convenu d'appeler ainsi, mais combien de temps encore ?

M. Raymond Forni, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Posez la question à l'opposition !

M. Jean Fontaine. Bien que vos amis aient mis la guillotine au rencart, monsieur le secrétaire d'Etat, elle n'a jamais été autant d'actualité.

M. Raymond Forni, président de la commission des lois. Si vous perdez trois minutes à ces brouilles, il ne vous en restera plus que deux pour l'essentiel !

M. le président. Monsieur Forni, n'interrompez pas l'orateur !

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, j'espère que l'on ne me tiendra pas compte de cette interruption.

M. le président. Elle a duré exactement trois secondes, je l'ai chronométrée.

Poursuivez, monsieur Fontaine.

M. Jean Fontaine. Le Gouvernement nous soumet aujourd'hui le budget des départements et des territoires d'outre-mer. Je dis budget par habitude car, heureusement pour nous, l'essentiel des crédits se trouve ailleurs, dans les budgets des grands ministères techniques. Comme le temps m'est compté, monsieur le secrétaire d'Etat, je préfère donc vous interroger sur l'avenir institutionnel des départements d'outre-mer.

Quand ce problème est évoqué devant vous, vous répondez par des stéréotypes.

Vous faites d'abord référence à l'article 1^{er} du projet de loi de décentralisation. Il est vrai que l'Assemblée nationale a adopté ce texte, mais il est actuellement examiné par le Sénat et il faudra attendre qu'il soit promulgué — et dans quelles conditions ? — pour qu'il acquière force de loi.

Vous faites ensuite état des caractères spécifiques des départements d'outre-mer, en invoquant l'histoire, la géographie, le caractère monodépartemental et vous ne manquez pas d'ajouter qu'une large concertation sera organisée. Mais vous ne le dites pas à la manière de l'humoriste qui sait que la concertation n'a de poids que si l'on se concerta avec ses amis, ou avec ceux dont l'opinion de préférence est identique : à chaque fois vous frémissez de colère, en proclamant que la moindre proposition de modification ou d'adaptation du statut ne peut être inspirée que par des raisons politiques, voire électoralistes, et vous la présentez comme un processus d'abandon.

Vous connaissez le veul adage juridique, que je ne citerai pas en latin car M. le président de la commission des lois s'en offusquerait : « Nul n'a le droit de se prévaloir de sa propre turpitude ». Quant à la sagesse populaire, elle nous conseille de balayer d'abord devant notre porte. De fait, tous vos arguments s'écroutent à la lumière de vos propos antérieurs ou des propos officiels de vos amis. Nous avons donc de bonnes raisons d'être inquiets.

Il y a quatre mois de cela, de passage à la Réunion, vous avez déclaré à propos de la loi de décentralisation : « Après en avoir référé au Premier ministre, M. Pierre Mauroy, et au ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, cette loi s'appliquera à l'ensemble des départements français, c'est-à-dire aux départements métropolitains et, pour ceux qui auraient encore des doutes, aux départements d'outre-mer. » Mais cela, c'était avant les élections !

En réalité, à la suite d'un amendement déposé en séance, la loi ne s'appliquera aux départements d'outre-mer que jusqu'à l'intervention de lois spécifiques. Et lorsque M. Defferre a été interrogé par des journalistes qui lui demandaient s'il allait réserver aux départements d'outre-mer le même statut qu'à la Corse, laquelle restera une entité départementale, il a répondu que le problème était tout à fait différent parce que la psychologie propre aux départements d'outre-mer voulait que la moindre atteinte au statut fût considérée comme un « largage ».

M. Defferre, en l'occurrence, avait raison, car l'article 73 de la Constitution, s'il autorise le Parlement à apporter certaines adaptations, interdit les chambardements. Quant à l'article 74, il prévoit bien un statut particulier, mais pour les territoires d'outre-mer ! Serions-nous déjà considérés par vous comme des territoires d'outre-mer ? Alors, les choses seraient déjà bien avancées.

Mes craintes sont d'autant plus fondées que mon concurrent socialiste lui-même, M. Daniel Cadet, qui doit bien être au courant de ce qui se passe ici, les corrobore. Dans un article de presse, il s'indigne que la question du statut soit à nouveau posée et il redoute de voir surgir l'hydre séparatiste. Même vos amis sont inquiets, monsieur le secrétaire d'Etat, il serait donc bon de lever le doute.

Bien sûr, je connais la position de M. François Mitterrand, qui affirmait en 1974 : « Quant au statut des départements d'outre-mer, il est évident qu'il ne pourra être remis en cause ou modifié par une décision générale. » Mais je sais aussi que parmi ses cent dix propositions pour la France figurait l'institution d'une assemblée unique.

Certes, avant les élections, les voix les plus officielles ont apaisé nos craintes et nous ont assuré que le statut actuel serait maintenu. Mais j'ai bien peur que les choses soient en train d'évoluer et que l'on souhaite maintenant le remettre en cause. Car c'est bien de cela qu'il s'agit !

M. le président. Monsieur Fontaine, veuillez conclure.

M. Jean Fontaine. J'ai terminé, monsieur le président.

Invoyer l'argument de la région monodépartementale pour justifier l'institution d'une assemblée unique pouvait se concevoir avant la loi de décentralisation. Mais les deux assemblées régionale et départementale ayant désormais des modes de

désignation, des compétences et des attributions bien distincts, cet argument n'est plus de mise, car il n'y a plus aucune possibilité de chevauchement.

Si donc on veut une assemblée unique, c'est qu'on a des arrière-pensées politiques contre lesquelles nous ne cessons de lutter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Lafleur.

M. Jacques Lafleur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais employer les quelques minutes que l'on m'accorde pour rétablir devant cette assemblée et, si possible, devant l'opinion métropolitaine, ce qu'est la réalité calédonienne. Je mesure, soyez-en certains, la difficulté de ma tâche puisque, depuis plusieurs mois, les accusations — je devrais dire les verdicts — pleuvent sur la Nouvelle-Calédonie. Elles viennent de certains responsables politiques et de la presse qui les soutient. Certains ont même procédé, au cours d'émissions télévisées, à un amalgame qui voile encore un peu plus la réalité.

Depuis près de deux mois, la presse s'est attachée à brosser une caricature du territoire où le mensonge le dispute à l'odieux. Par cette campagne singulièrement orientée, on fait croire essentiellement que deux communautés, d'égale importance en nombre, s'affrontent quotidiennement par la faute d'un racisme poussé à l'extrême ; que les Européens sont préoccupés uniquement de s'enrichir un peu plus chaque jour, au détriment des Mélanésiens ; qu'une société d'origine européenne, ayant tous les droits, opprime une société mélanésienne qui n'en a aucun et que près d'un siècle et demi de présence française et d'injustices aurait provoqué un génocide.

Cette noire énumération pourrait encore durer longtemps, monsieur le secrétaire d'Etat, car c'est ce que vous ont répété inlassablement les indépendantistes extrémistes, drapés dans un socialisme de circonstance plus que de conviction, depuis que vous avez en charge l'outre-mer français.

Pourtant, j'affirme devant l'Assemblée que la réalité est bien différente même si, évidemment, la situation est complexe.

Je pense que c'est en apprenant à connaître cette réalité que vous arriverez à administrer ce pays et à trouver une solution à son problème.

N'avez-vous pas dit — et je partage votre sentiment — que la démocratie ne s'accommodait pas de la couleur de la peau et qu'elle doit s'exprimer au travers du suffrage universel ? Eh bien, le suffrage universel s'est manifesté bien des fois en Nouvelle-Calédonie et il infirme de façon éclatante cette caricature manichéenne de la société calédonienne, caricature dont j'ai esquissé, il y a un instant, les traits les plus grossiers.

Depuis 1977, six consultations électorales ont confirmé le recul constant de l'Union calédonienne et des extrémistes sur le territoire. Je n'en veux pour preuve que les résultats des élections législatives pour l'ensemble des deux circonscriptions. De 1977 à 1981, en pourcentage des suffrages exprimés, les indépendantistes ont reculé de 44 p. 100 à 36 p. 100 des voix. Année après année, scrutin après scrutin, ces résultats se sont confirmés en faveur de ceux qui, comme moi et de très nombreux Mélanésiens, ont souhaité l'existence pour ce territoire d'une société pluri-ethnique paisible.

Je sais que mon collègue M. Pidjot, et surtout son ancien suppléant M. Lenormand, ex-député, ont indiqué que les scrutins étaient truqués : c'est trop facile et c'est entièrement mensonger. D'ailleurs, tous ceux que la presse a abondamment aidés à se faire entendre de l'opinion publique métropolitaine depuis l'odieux assassinat d'un leader indépendantiste, tous ceux qui se sont enrôlés sous la bannière hétéroclite du front indépendantiste, ont disposé d'une large majorité pendant de longues années.

Pourquoi ont-ils perdu cette majorité ? Voilà la vraie question. C'est tout simplement qu'ils n'ont pas fait grand-chose ! Ils ont choisi délibérément de laisser les Mélanésiens dans l'ignorance et l'isolement pour mieux en disposer électoralement ; ils ont construit eux-mêmes leur échec en refusant les réformes économiques et sociales nécessaires.

Dois-je rappeler que si, aujourd'hui, nous avons la majorité au nom de laquelle je m'exprime ici, c'est parce que nous avons rassemblé toutes les communautés ethniques et parce que, petit à petit, nous avons réalisé des réformes qui s'imposaient ?

Dois-je également rappeler que, même dans la circonscription de M. Roch Pidjot, notre candidat a fait un score presque égal au sien ?

C'est cette majorité représentée, je le répète, par des élus de toutes les communautés ethniques, qui souhaite faire pro-

gresser la société calédonienne vers la justice sociale, le développement économique, et surtout vers le respect de la dignité de l'homme.

C'est cette majorité qui a fait régresser ce racisme convulsif pratiqué par une très petite minorité et qui vous pose tant de problèmes.

En vous laissant peu de temps pour réfléchir, monsieur le secrétaire d'Etat, les indépendantistes menacent de détruire l'œuvre accomplie par la France. Ils essaient de répandre l'idée selon laquelle le Président de la République ne serait pas hostile à leur thèse. Comme ils sont loin d'en être assurés — et pour cause — ils tentent d'exercer un chantage de la minorité contre la majorité au nom du droit du premier occupant.

Je ne crois pas que votre gouvernement ait cette conception de la démocratie, et je suis convaincu que vous rassurerez mes compatriotes.

Mon pays se désespère qu'on le juge aussi mal. Il ne comprend plus ce que souhaite l'Etat. Il ne peut pas croire que l'on ignore la volonté de sa majorité. Il ne peut pas croire que ce jugement soit prémédité !

Personnellement, je crois sincèrement que si la minorité l'emportait par la violence et le chantage, les Calédoniens — Européens, Polynésiens, Wallisiens, Mélanésiens, Antillais, Indochinois et tous ceux qui ont combattu avec nous — n'accepteraient pas de quitter leur pays parce qu'ils ont contribué à le construire. Ils n'en ont pas honte, au contraire, ils en sont fiers, ils l'aiment comme le sol de leur propre patrie, et ils ont aussi leur légitimité.

Leur désespoir se transforme un peu plus chaque jour en détermination. Celle-ci s'affirmera à mesure qu'ils comprendront qu'on pourrait les considérer comme quantité négligeable, alors qu'ils sont, je le rappelle, la majorité.

Soyez assuré que les Calédoniens sont empreints de générosité, de franchise et de simplicité, et qu'ils ne refusent ni de comprendre ni de dialoguer.

Je n'ai pas cité de chiffres, car, dans la situation actuelle, ce problème est secondaire. En revanche, il convient de faire en sorte que les Calédoniens sachent avec certitude quel sera leur avenir et d'œuvrer pour que revienne l'harmonie entre toutes les communautés.

J'espère que telle est bien votre volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, et que vous ferez tout dans ce sens. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

(M. Christian Nucci remplace M. Pierre Guidoni au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sénateur pendant treize ans, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les débats du 30 octobre au Palais du Luxembourg, qui étaient organisés afin de traiter les problèmes économiques et sociaux de l'outre-mer.

J'ai relevé, d'abord, l'impudence avec laquelle les soutiens de l'ancienne majorité — toujours satisfaits auparavant des résultats de « l'inaction gouvernementale » de la droite — vous réclamaient maintenant une action énergique pour réparer en quelque sorte les erreurs qu'ils n'avaient jamais dénoncées. Mais j'ai noté aussi avec inquiétude, et même avec regret, le peu de consistance des réponses que vous avez apportées à mon ami Plantegenest.

Vous avez beaucoup d'excuses, monsieur le secrétaire d'Etat : l'héritage de l'outre-mer est lourd, les situations y sont diverses et très éloignées les unes des autres. Malgré une évidente bonne volonté, vous ne pouvez pas appréhender en si peu de temps la complexité infinie de l'outre-mer. Je comprends qu'il vous faille parer au plus pressé et visiter d'abord les zones les plus chaudes. Mais il faudrait pas que le calme qui règne actuellement aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, malgré le déclenchement récent d'une grève illimitée de la fonction publique, vous conduise à retarder l'examen de nos difficultés...

M. Jean-Paul Chérié. Chantage !

M. Albert Pen. ... sinon mes compatriotes finiront par penser que, pour la gauche comme pour la droite, il faut descendre dans la rue pour être enfin écouté.

Ayant soutenu l'actuel Président de la République depuis 1965 et combattu inlassablement l'ancienne et l'artificielle politique

d'assistance, allant même parfois à l'encontre de l'opinion de mes propres électeurs, je comprendrais mal que vous sembliez accorder plus d'importance aux plaintes de nos adversaires communs qu'aux demandes solidement argumentées qui vous sont adressées au nom des 6 000 Saint-Pierrais et Miquelonnais. Ces demandes n'ont d'ailleurs pas varié, et l'heureux changement de la conjoncture politique ne les modifiera pas !

Je puis répéter aujourd'hui intégralement ce que je disais l'an dernier au Sénat, avec plus de force encore :

« Pour mes compatriotes, ce n'est pas tellement l'avenir qui est sombre, c'est le présent : un port vide, et par contre-coup le chômage ! La diminution des recettes douanières, la chute du chiffre d'affaires dans le commerce, la fermeture de magasins, la baisse générale d'activité... Tout va mal, même la fonction publique, atteinte dans son pouvoir d'achat, un pouvoir d'achat dont la réduction progressive — économiquement nécessaire, certes — atteint, sans contrepartie, le commerce local. Et je ne parle pas de la pêche, étranglée par la mévente du poisson et la hausse du gazole... »

Votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, reconnaissant cet état de choses, admettait aussi que « rien ne peut être envisagé à Saint-Pierre-et-Miquelon avant que ne soient délimitées les zones économiques respectives de la France et du Canada dans cette région du globe, et il faut d'ici là assurer la survie de l'archipel ».

Hélas ! si tout allait mal en 1980, rien ne va plus fin 1981.

Je laisse de côté la question du statut qui se pose en termes spécifiques chez nous, et dont la solution devrait apparemment être trouvée dans quelques mois, pour ne m'attacher qu'aux problèmes économiques et sociaux.

Entrainés par la hausse du dollar et l'inflation nord-américaine, sans doute aussi par quelques coups de pouce intempé- rants, les prix se sont joyeusement envolés — l'augmentation sera au moins de 20 p. 100 à Noël — atteignant durement les couches défavorisées de la population, d'où l'extrême inquiétude de cette dernière, et même de cette partie d'entre elle long- temps favorisée, qui voit aujourd'hui ses avantages acquis fon- dre comme neige au soleil.

Je veux évidemment parler de la fonction publique. Et je voudrais être très clair.

Conscients de ce qu'aucune économie ne peut se développer à partir d'un secteur tertiaire hypertrophié par rapport aux autres, les élus locaux avaient trouvé normales certaines mesures prises par Paul Dijoud, visant à remettre à parité le secteur public et le secteur privé, en émettant toutefois deux réserves très sérieuses.

Premièrement, l'Etat, récupérant des crédits importants du fait de la réduction de l'index de correction, se devait de les réinjecter dans l'économie locale, par exemple par le biais de la prise en charge des frais de transport. De cette façon, le pouvoir d'achat antérieur des fonctionnaires aurait été maintenu et celui des travailleurs du secteur privé aurait été accru.

Deuxièmement, l'archipel vivant pour les trois quarts du flux des crédits publics, seule une relance des secteurs productifs — pêche, tourisme, artisanat — aurait permis d'éviter la récession, tout en réorientant les jeunes qui sont trop attirés par la fonction publique. Ainsi, la diminution de l'assistance serait compensée par l'injection d'importants crédits d'investis- sement.

Qu'est-il arrivé ?

Si de timides efforts ont bien été accomplis dans ce sens, immédiatement avant les élections, à l'occasion d'une visite ministé- rielle, ils sont demeurés limités et fragmentaires. Surtout, la question préalable, à savoir la délimitation des zones écono- miques respectives de la France et du Canada, est restée posée ! Le sénateur en a longuement parlé l'autre jour au Sénat, mais j'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui s'est exactement passé les 21 et 22 octobre dernier au cours des négociations dont nous sommes, nous, élus locaux, tenus encore soigneusement à l'écart. Les intérêts propres de Saint-Pierre- et-Miquelon ne coïncideraient-ils pas tout à fait avec ceux de la métropole ?

C'est une question de vie ou de mort pour notre archipel. Il faut absolument arriver à un accord amiable avec le Canada, qui préserve d'abord la pêche saint-pierraise et miquelonnaise et qui nous laisse nos chances propres de découvrir pétro- lière, peut-être en procédant à une co-exploitation avec le Canada. Pour y parvenir, un abandon rapide de la départementalisation me semble indispensable.

Mais j'en reviens à la fonction publique. Elle a vu son pou- voir d'achat diminuer sous le double effet de la hausse des prix — 40 p. 100 en deux ans — et de la réduction de l'index de

correction limitant à 8 p. 100, pendant la même période, la hausse des traitements. Elle n'est évidemment pas satisfaite.

A ce mécontentement s'ajoute l'irritation causée par l'aligne- ment des allocations familiales, depuis mars 1978, sur le régime des Antilles — Dieu seul sait pourquoi ! — et la modification du régime des congés.

Ce qui est grave pour nous, c'est que la baisse du pouvoir d'achat n'est pas compensée dans les autres secteurs, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Elle se répercute sur l'ensemble de l'économie et elle entraîne une forte réduction des recettes fiscales attendues.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Albert Pen. Monsieur le président, je vous demande de faire preuve d'indulgence, car seule la télévision consacre vingt minutes le dimanche soir à l'outre-mer et encore, en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, ne donne-t-elle généralement que la température !

M. le président. Ne m'obligez pas à la rafraîchir. (Sourires.)

M. Albert Pen. Puisque les réserves que nous avons émises n'ont pas été entendues, je vous demande fermement, mon- sieur le secrétaire d'Etat, d'entamer la négociation avec les syndicats de la fonction publique pour que tous les éléments du problème soient examinés à fond. Je comprends qu'il vous soit sans doute difficile, en droit, de suspendre l'application d'un décret, mais un peu de souplesse dans cette application, notamment quant à la répercussion localement de la dernière augmentation des fonctionnaires — 4 p. 100 — aurait suffi à calmer leur inquiétude. Reconnaissez aussi l'aberration de l'alignement des allocations familiales sur le régime des Antilles. J'attends votre réponse avec espoir.

Dans le domaine de la pêche, la situation n'est pas non plus des plus réjouissantes. Je ne comptais d'ailleurs pas développer aujourd'hui ce sujet. Je pensais en parler devant M. Le Pen- sec, mais mon temps de parole est limité à deux minutes lundi prochain. Avouez que c'est peu !

Sachez que la pêche artisanale a connu une saison particulière- ment déficitaire, ce qui s'est répercuté sur le bilan de la société Interpêche, laquelle ne vit, pendant l'été, que des apports de la petite pêche.

Du coup, alors que ce bilan, pour la première fois depuis ses débuts, avait été positif ces douze derniers mois, grâce à la hausse du dollar et à l'accalmie sociale on peut à nouveau avoir des craintes pour la nouvelle saison, d'autant que les ventes en consignation sont devenues difficiles aux Etats-Unis du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Je compte sur la volonté gouvernementale pour soutenir notre activité essentielle, car il serait invraisemblable que la pêche saint-pierraise et miquelonnaise, avec les atouts dont elle dispose, continue à végéter de la sorte, de trop nombreux marins locaux ayant dû s'exiler au Canada pour vivre — et bien vivre — de leur métier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne prolongerai pas l'étalage de nos difficultés. La correspondance que je vous ai adressée depuis le mois de juin a dû suffisamment vous édifier : lenteurs infinies dans le règlement des problèmes de la sécurité sociale, notamment quant au réajustement de l'allocation aux vieux tra- vailleurs ; incertitudes persistantes quant à l'avenir des liaisons maritimes et aériennes ; retards dans la construction du complexe sportif, notamment en ce qui concerne la patinoire.

Bref, même si nous avons l'habitude de ce phénomène météo- rologique, nous avons trop souvent l'impression d'être laissés dans un épais brouillard, et vous savez comme il est dangereux de naviguer à vue dans de pareilles conditions.

Encore une fois, il ne s'agit pas de faire un procès d'intention, je suis persuadé de votre bonne volonté et de votre volonté d'aboutir. Mais pour bien résoudre les problèmes, il faut les appréhender concrètement, donc aller sur place.

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. Albert Pen. Aussi, en conclusion, je ne vous demande qu'une chose, mais de façon pressante : venez à Saint-Pierre-et- Miquelon, venez-y vite, puisque selon toutes les apparences, sans votre visite, rien ne sera effectivement débloqué.

Vous êtes allé partout outre-mer, nous serions donc les derniers à être visités. Peu importe car, si l'Evangile a dit vrai, les der- niers seront les premiers. Les îles de Saint-Pierre et de Miquelon ont donc un bel avenir devant elles ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Esdras.

M. Marcel Esdras. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, toutes les déclarations du Gouvernement se rapportant au budget font référence à l'emploi qui constitue, selon l'expression de M. le ministre chargé du budget, l'un des trois « mots clés » de ce document, avec la relance et la solidarité.

Le budget de 1982 devrait être l'un des principaux instruments permettant de réduire le chômage. S'il est des départements à propos desquels cette volonté a besoin d'être affirmée avec le plus de force, ce sont bien les départements d'outre-mer, et tout particulièrement celui de la Guadeloupe que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation de ce département. Permettez-moi d'en dresser un bref tableau.

L'économie sucrière, principale activité de l'île, est en péril et l'une des rares unités sucrières survivantes, l'usine de Beaufort, est actuellement gravement menacée de disparition. Certes, la poursuite de son activité est envisagée, mais nous savons que le problème se posera invariablement de nouveau à plus ou moins brève échéance.

L'agriculture périclète et, à la suite de la conteneurisation du transport bananier, le port de Basse-Terre se trouve ruiné ainsi que la région avoisinante. Or les activités de reconversion qui sont promises depuis des années, depuis quelques mois en particulier, tardent à se concrétiser.

Le tourisme connaît une chute inquiétante qui est liée, pour une bonne part, au coût élevé et aux conditions d'exploitation du transport aérien.

Cette détérioration de l'économie locale a eu pour conséquence une situation dramatique de l'emploi. En Guadeloupe, sur une population de 318 000 habitants, comptant 110 000 actifs, on dénombre plus de 25 p. 100 de chômeurs. Avec ses 27 000 chômeurs, notre département enregistre un taux de chômage quatre fois plus élevé qu'en métropole.

M. Jacques Brunhes. C'est le fruit de votre politique !

M. Marcel Esdras. Si l'on veut résorber le chômage existant et répondre à l'arrivée d'environ 6 000 jeunes sur le marché de l'emploi, il faudrait chaque année, en l'absence de migration, créer 40 000 emplois durant l'application du plan intérimaire de deux ans de l'actuel gouvernement.

M. Jacques Brunhes. Vous reconnaissez enfin vos erreurs !

M. Marcel Esdras. Cela donne une idée de l'ampleur des difficultés à surmonter.

Il n'est pas question de demander au pouvoir en place de redresser, après six mois, une telle situation. Mais vous conviendrez qu'il est légitime de ma part de rechercher, dans le document qui nous est présenté ainsi que dans les déclarations gouvernementales, des prémices de nature à entrevoir l'amorce de solutions à nos graves problèmes.

Malgré l'effort qu'il représente, ce budget est nettement insuffisant pour répondre à une telle attente. En particulier, les crédits d'action économique n'augmentent que de 13,6 p. 100, respectant tout juste la dérive de l'inflation. En outre, l'augmentation des crédits affectés au F. I. D. O. M. suit à peine l'érosion monétaire. Bien que la répartition des crédits par département ne soit pas connue, il est facile de prévoir que l'enveloppe mise à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat, est déjà largement hypothéquée par les engagements antérieurs pluriannuels du Gouvernement concernant l'économie sucrière, l'irrigation, le plan de développement de la côte Sous-le-vent en Guadeloupe, les primes d'amortissement et d'emploi de compétence centrale pour l'agrément. Vous n'aurez donc aucune possibilité d'entreprendre des actions nouvelles sur les crédits du F. I. D. O. M. général.

De même, les crédits du F. I. D. O. M. départemental, largement sollicité par l'importance des besoins dans les secteurs de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement, de l'électrification rurale, seront très vite absorbés.

Par conséquent, notre retard et nos besoins sont tels que, pour mettre effectivement en œuvre la politique de rattrapage que vous estimez vous-même indispensable dans les départements d'outre-mer, et spécialement en Guadeloupe, la masse globale des crédits du F. I. D. O. M. devrait bénéficier d'une augmentation de 20 p. 100, faute de quoi l'effet recherché ne sera jamais atteint et l'effort accompli, même s'il est réel et important, demeurera toujours vain.

Il faut convenir que le budget de votre ministère ne représente qu'une faible partie de l'intervention de l'Etat dans les départements d'outre-mer. Il s'avère bien difficile, dans ces conditions, de porter un jugement d'ensemble sur la politique du Gouvernement dans ces collectivités, car le document décrivant la part des départements d'outre-mer ventilée dans les

différents ministères techniques vient juste d'être mis en distribution. Il n'a pu faire l'objet d'aucune analyse en commission. Il est permis de douter que l'effort global de l'Etat permette réellement d'appliquer la politique de rattrapage indispensable au plan local.

Pour l'heure, ayant déjà dépeint le sombre tableau de l'industrie sucrière, je me contente de vous rappeler les difficultés de la profession bananière ; l'attente angoissée des habitants de la région de Basse-Terre, qui espèrent toujours des mesures concrètes de reconversion du port de Basse-Terre ruiné par la conteneurisation de la banane ; le fléchissement de l'industrie touristique, qui appelle des mesures urgentes, surtout au niveau du coût du tarif du transport aérien.

Mais d'autres problèmes méritent notre attention : la zone deshéritée de la côte Sous-le-Vent, en Guadeloupe, a fait l'objet d'un plan et d'un programme de rénovation définis par vos prédécesseurs. Des actions ont été entreprises et réalisées. Notre population compte sur l'actuelle majorité pour que la rénovation de la côte Sous-le-Vent se poursuive.

L'effort qui a été commencé antérieurement pour l'artisanat doit être intensifié car ce secteur est la source de création d'emplois et il constitue un mode d'activité bien adapté à l'environnement rural local.

En outre, l'enseignement, notamment dans le second degré et le technique, souffre d'un important retard en équipement. La jeunesse manque d'infrastructures socio-culturelles et sportives. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, brièvement dressé, le tableau des difficultés auxquelles, comme nous, vous devrez faire face.

Je pense aussi que la caractéristique spécifique de la Guadeloupe, qui constitue un archipel de sept îles souvent très distantes les unes des autres, doit être prise en considération.

Cette situation particulière entraîne des obligations supplémentaires pour la collectivité guadeloupéenne, notamment en matière d'infrastructure aéroportuaire et en matière de transport aérien et maritime.

Or, dans ces différents domaines, l'Etat intervient très peu, ce qui est anormal, si l'on considère que le principe de continuité territoriale ainsi que celui de la libre circulation des personnes devraient faire intervenir ici la notion de service public, impliquant une responsabilité et une participation importante de la part de l'Etat.

Il serait donc souhaitable que ce problème soit examiné avec attention par le Gouvernement, car l'insuffisance de structures aéroportuaires, de moyens de communications aériennes et maritimes, fait que les échanges commerciaux ou autres ont tendance à se développer davantage avec les îles étrangères au détriment des échanges entre les îles de l'archipel guadeloupéen.

Enfin, et ce sera ma conclusion, je ne veux pas laisser échapper l'occasion de cette intervention sans revenir sur les problèmes posés par la décentralisation dans les départements d'outre-mer. Je sais que, chaque fois que la question est posée, le Gouvernement a le sentiment qu'on lui fait un procès d'intention. Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que la question n'est pas là. En fait, la population et les élus, qui sont attachés au statut départemental, tiennent tout simplement à savoir si, oui ou non, ce statut va être maintenu, comme cela a été promis à l'occasion de diverses déclarations officielles. Car ils considèrent que l'installation d'une assemblée unique élue à la proportionnelle correspond, en définitive, à l'abandon de l'institution départementale. Or nous pensons que c'est cette institution départementale qui doit prévaloir et qu'elle ne doit pas disparaître avec la décentralisation.

Dois-je ajouter, en terminant, que le silence et une certaine ambiguïté, du côté du Gouvernement, laissent planer une incertitude sur l'avenir politique des départements d'outre-mer et que cela n'est pas un facteur d'incitation pour les investisseurs, les entreprises et tous ceux qui veulent œuvrer pour le progrès économique et social des départements d'outre-mer ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

(M. Pierre Guidoni remplace M. Christian Nucci au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. A des budgets qui, pendant près d'un quart de siècle, étaient l'expression d'une politique d'assimilation, d'austérité, d'injustice sociale, d'inégalité, de fatalité de la misère et de perte de la dignité, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, la lourde responsabilité de substituer le budget

du changement. Vous n'y êtes pas totalement arrivé car il n'est pas facile de bâtir sur des cadavres et sur le vide.

Faute d'être le budget du changement radical que les peuples de l'outre-mer attendent, votre budget est tout de même celui de l'espoir, vu les objectifs fixés par le Gouvernement. Après la politique de l'ancien régime qui a ouvert la porte de l'aventure, qui a mis en péril l'existence même des départements d'outre-mer, qui, après un passé de déception, a engendré un avenir de désespoir. Nous avons le devoir, dans un combat solidaire, d'assurer la victoire totale de la décolonisation.

Préparer l'avenir des départements d'outre-mer, c'est avant tout relancer leur économie, c'est remplacer l'oisiveté et l'assistance par le travail et la responsabilité, c'est rebâtir le prolétariat, force motrice de tout changement, c'est placer ces pays et leurs peuples sur le chemin de la dignité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de fixer pour la banane de Guadeloupe un prix d'arbitrage accepté par les professionnels qui ont perçu dans votre geste la volonté d'aider la profession. C'est un acquis du changement. Mais je vous demande de vous pencher encore davantage sur ce problème afin de redonner à la culture de la banane la place qu'elle mérite dans l'économie du pays.

La droite au pouvoir a liquidé l'industrie sucrière par le biais d'un sabotage organisé au profit des capitalistes usiniers. Sous Giscard, cinq usines sur neuf ont fermé ! Cependant, le sucre a encore de l'avenir et sauver l'industrie sucrière est aujourd'hui une revendication nationale guadeloupéenne. Les planteurs attendent un prix social de la tonne de canne qui ne peut être inférieur à 240 francs.

Le pays attend une autre politique globale de la canne à sucre prenant en compte toutes les données du problème. Sous l'ancien régime, l'usine de Beaufort était condamnée. Nous l'avons sauvée ensemble, mais dès maintenant, je vous prie, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre en place le processus qui doit aboutir, l'année prochaine, à la création de la société d'économie mixte revendiquée unanimement. En effet, la solution Despointes n'a pas pour objectif le maintien de l'usine de Beaufort. Vous le savez comme moi-même.

Au niveau social, c'est l'angoisse qui étirent la jeunesse et les travailleurs. Le chômage, fléau du pays, représente un danger pour la santé morale de notre peuple. C'est pourquoi nous attendons le budget qui donnera du travail aux jeunes.

L'enseignement et la culture étranglés et dénaturés par le pouvoir colonial doivent, à l'heure du changement, contribuer à la formation de l'homme guadeloupéen. Pas d'interventionnisme, donnez-nous seulement les moyens pour une école et une culture guadeloupéennes, orientées vers le développement du pays et l'épanouissement de l'homme. La mission confiée à mon collègue Aimé Césaire ouvre des perspectives et elle doit permettre une avancée importante sur le front culturel. Cela est à votre honneur, monsieur le secrétaire d'Etat !

Enfin, avant que ne se terminent les cinq minutes qui me sont accordées dans ce débat, permettez-moi de vous dire que, compte tenu des prises de position du Gouvernement français, de ses déclarations d'intention et de sa recherche de dialogue avec notre peuple, le parti communiste guadeloupéen est disposé à apporter son soutien à toute orientation susceptible d'assurer le décollage économique, la défense de notre identité culturelle et de permettre la gestion par les Guadeloupéens des affaires de leur pays.

Aujourd'hui, plus qu'hier, il est possible d'envisager une évolution politique par étapes dans le cadre d'une solution concertée. Mais je réaffirme que pour être viable et acceptable tout projet doit respecter les points suivants : reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple guadeloupéen ; règlement de la question du statut par voie démocratique ; et dans l'immédiat : critique de l'assimilation ; élection en 1982 d'une assemblée unique au suffrage universel à la proportionnelle avec un exécutif collégial ; prévisions quant à l'évolution du statut.

A vrai dire, monsieur le secrétaire d'Etat, nous croyons en l'avenir ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Vos difficultés, monsieur le secrétaire d'Etat, je le sais aussi bien que quiconque, sont très grandes. La situation politique et économique du monde ne facilite pas la solution des problèmes que vous pose l'avenir de nos départements et de nos territoires d'outre-mer.

Les habitants de ces départements et territoires ne mesurent pas toujours leurs aspirations aux difficultés réelles des temps que nous vivons.

Enfin, il est vrai — je le dis sans insister car quand il le fallait je l'ai dit à cette tribune aux anciens dirigeants — qu'au cours de ces dernières années l'action menée au jour le jour n'a pas tranché comme il l'aurait fallu pour résoudre les priorités.

M. Jacques Brunhes. Vous avez pourtant voté les budgets !

M. Michel Debré. Mais faire la part des difficultés qui sont les vôtres n'exuse pas le choix du Gouvernement en faveur d'un changement de statut des départements d'outre-mer.

Car toutes les plaidoiries ne peuvent dissimuler une réalité : l'abandon des structures départementales, c'est-à-dire du conseil général avec les élections cantonales et l'abandon de la répartition des compétences entre départements et régions qui forment désormais le droit public commun des Français.

Quels arguments ? Nous les connaissons. Vous les exposez et vous les répétez : l'histoire, la géographie, les structures économiques et sociales, voilà qui postule la spécificité. Cette affirmation n'est pas une découverte. Depuis plus de vingt ans, je dis et redis que l'unité politique n'est pas l'uniformité. Qu'il s'agisse des aides économiques, des mesures sociales, je n'ai cessé d'agir en fonction de ce caractère spécifique. Ce fut la loi de 1960 relative aux primes pour l'implantation des nouvelles activités industrielles ou agricoles, la loi de 1965 relative à la lutte contre les bidonvilles et, entre-temps, l'adaptation des prestations familiales par la création du fonds d'action sociale obligatoire, qui a permis pour l'alimentation des enfants et la formation des jeunes un formidable bond en avant. Et combien d'autres exemples ! Je pourrais en citer par dizaines.

Cette spécificité économique et sociale, non seulement n'est pas incompatible avec le statut départemental, mais elle est permise par un système administratif qui assure l'unité politique, base de cette spécificité.

Le département, la région monodépartementale avec une répartition des compétences a fait ses preuves. Pourquoi, au nom d'une spécificité économique et sociale indiscutée, bouleverser une structure politique qui a fait ses preuves et qui, au surplus, est conforme à la Constitution ?

Mettre en place une assemblée unique avec un régime électoral qui ne serait plus celui des conseils généraux de la métropole, avec une compétence qui serait à la fois la compétence des conseils généraux et des conseils régionaux, rompre la structure métropolitaine où tout département fait partie d'une région, ce n'est plus une adaptation, mais une rupture, c'est-à-dire une méconnaissance grave de la Constitution.

Alors que vous avez devant vous une grande majorité qui veut demeurer département et une petite minorité qui entend promouvoir la rupture, vous donnez votre accord de principe à la grande majorité en adoptant la structure politique proposée par la minorité. Vous vous mettez ainsi en face d'une quadrature du cercle. Quadrature du cercle qui se marque aussitôt par un fait : la concertation dont vous faites grand cas est envisagée après la décision gouvernementale, et non avant. Je n'en veux pour preuve que la suppression des élections cantonales de mars qui est en filigrane derrière le fait que, seuls parmi tous les départements, les conseils généraux des départements d'outre-mer ne sont pas consultés sur la révision des limites cantonales, alors que des demandes précises vous ont été adressées, à ce sujet, depuis plusieurs mois.

Voulez-vous dire que la concertation se fera, avant tout, sur la politique économique et sociale ?

Je vous répondrai d'abord que la concertation sur les structures politiques et administratives était prioritaire, est encore prioritaire et que c'est un recul par rapport à la loi de 1960 que j'ai fait voter en qualité de Premier ministre et dont l'esprit n'est pas respecté, quand on se met en situation d'imposer une modification législative de l'ampleur de celle que vous envisagez.

Je vous répondrai, ensuite, que les actions essentielles en matière économique sont bien connues. Ainsi la Réunion a besoin, comme les autres départements d'outre-mer, de donner du travail à ses hommes et à ses femmes. C'est un aspect particulier du problème général de lutte contre l'inflation et le chômage, dont je fais le thème de mon action nationale depuis huit ans maintenant. Mais cet aspect particulier exige des mesures dont l'urgence et l'importance ne sont pas contestées, c'est-à-dire la mobilité des travailleurs entre les départements d'outre-mer et la métropole, un programme de construction de logements et de grands travaux, une adaptation et une modernisation du système mis en place en 1960 et développé depuis : primes et exonérations pour le développement des activités adaptées industrielles, agricoles, touristiques ou maritimes.

Là est l'avenir, mais un avenir qui ne peut que très progressivement donner des résultats et un avenir, je le dis avec solennité, qu'handicape, du point de vue psychologique, la décision politique de rompre avec le statut départemental de droit commun.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Michel Debré. J'ai parlé avec calme, mais sentez le souci grave qui est le mien et qui devrait être le vôtre. Je me suis toujours efforcé de ne pas parler en homme de parti. Je continue, comprenez-le !

J'ai parlé, en pensant avant tout à la Réunion, c'est vrai, car il y a des spécificités particulières pour chaque département et chaque territoire, mais dans le monde troublé où nous vivons, il y a une exigence qui s'étend à tout l'outre-mer fidèle à la France : ne pas rompre les liens institutionnels et ne pas adopter les structures demandées par des minorités, en faisant croire qu'elles correspondent aux vœux de la majorité.

Tout est encore possible, tant est profond le sentiment français. Monsieur le secrétaire d'Etat, ne gâchez pas l'avenir ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le vote d'un budget c'est toujours l'occasion de faire le tour des questions dans un secteur concerné. Celui des départements et des territoires d'outre-mer n'échappe pas à la règle et, comme l'ensemble de mes collègues qui sont intervenus sur le sujet, je me permets d'appeler votre attention sur des problèmes généraux aux départements et aux territoires d'outre-mer et sur ceux, plus particuliers, du département de la Réunion.

Nous devons d'abord exprimer un regret qui est sans doute le vôtre. C'est le faible taux d'augmentation des crédits affectés à votre ministère : 12 p. 100 seulement, soit à peine le niveau de l'inflation.

Il est vrai que l'essentiel des crédits affectés aux départements d'outre-mer est à rechercher dans les budgets des ministères dits techniques. Il n'en demeure pas moins que votre budget augmente moins vite que celui de l'Etat : 12 p. 100 au lieu de 28 p. 100.

On peut ensuite regretter que le secteur dont vous avez la charge soit représenté dans la structure gouvernementale par un secrétariat d'Etat rattaché au ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Par le passé, certains de vos prédécesseurs avaient le titre de ministre d'Etat ou de ministre, disposaient d'un secrétariat d'Etat autonome ou même d'un secrétariat d'Etat rattaché au Premier ministre.

Sans méconnaître l'intérêt, au moment où une des grandes réformes du septennat est la mise en place de la décentralisation, d'être rattaché au ministère qui s'occupe de ce problème essentiel, il n'en reste pas moins que l'étendue des fonctions qui sont les vôtres plaide pour la mise en place d'un ministère de plein exercice, ou tout au moins d'un secrétariat d'Etat rattaché au Premier ministre.

En effet, contrairement à la plupart de vos collègues du Gouvernement qui ont à charge un secteur bien particulier de la vie de l'Etat, avec une compétence pour ainsi dire verticale, vous êtes amené à toucher à l'ensemble de ces secteurs à l'intérieur d'une partie du territoire de la République : les départements et les territoires d'outre-mer.

Vous avez donc un rôle primordial d'impulsion et de coordination de l'action des différents ministères techniques à l'intérieur de nos départements et territoires d'outre-mer, rôle que vous remplissez à la satisfaction des populations intéressées. Cette coordination que vous impulez fonctionne bien mieux que par le passé et mérite d'être développée davantage ; nous savons que vous vous y employez.

Le budget qui est le vôtre ne reflète ainsi que d'une façon imparfaite l'action menée par le Gouvernement dans les départements et les territoires d'outre-mer. Qu'il nous soit permis ici de rappeler un certain nombre d'éléments qui montrent qu'au-delà des mers comme en métropole le changement est en marche. Les différentes mesures sociales qui ont été prises pour l'ensemble des Français ont été, et c'est un fait nouveau qui mérite d'être souligné, immédiatement étendues aux départements d'outre-mer. C'est le cas notamment de l'augmentation des allocations familiales, du S.M.I.C. qui, afin de rattraper son retard à la Réunion, a bénéficié d'une augmentation de 12 p. 100 au lieu de 10 p. 100, et des autres mesures sociales.

Nous savons la part que vous avez prise dans la mise en place des crédits du nouveau port de la pointe des Galets, sans doute le plus gros investissement d'outre-mer du Plan à venir, d'une nouvelle politique d'information à FR 3 Réunion, dans la décision de faire dans les départements d'outre-mer du jour anniversaire de l'abolition de l'esclavage un jour chômé, férié et

payé. Ainsi, pour la première fois depuis 1848, le 20 décembre prochain, la Réunion commémorera officiellement cette grande révolution sociale.

Nous avons cependant de nombreux sujets d'inquiétude. Il est impossible, et il serait fastidieux, d'en dresser une liste exhaustive, mais vous en connaissez les principaux.

Dans le domaine agricole, les lois sociales métropolitaines sont loins d'être étendues en totalité et la couverture sociale des agriculteurs se présente sous forme de lambeaux, avec des trous extrêmement larges.

Les éleveurs se plaignent du prélèvement communautaire sur le maïs, qui ne se justifie pas au niveau du prix C. A. F., et qui freine considérablement le développement de l'élevage.

Par suite de la concurrence extérieure, les nites essentielles, géranium et vétiver notamment, voient leurs cours bloqués depuis plusieurs années et connaissent des difficultés de commercialisation. A cet égard il est nécessaire de mettre en place, en relation avec le ministère de l'agriculture et les secteurs concernés en métropole et outre-mer, un office pour les plantes essentielles, aromatiques et médicinales, dont le projet est déjà largement élaboré. Une place particulière doit être faite à la canne à sucre, principal pilier de l'agriculture réunionnaise.

Vous savez qu'au mois de juillet dernier, alors que le Gouvernement avait décidé d'augmenter de 12,5 p. 100 le prix de la tonne de canne, appliquant ainsi une décision annoncée en pleine campagne électorale par le ministre de l'agriculture du gouvernement précédent, un syndicat de planteurs affilié à la droite avait entrepris une grève politique, trouvant cette augmentation insuffisante alors qu'il l'avait approuvée deux mois plus tôt.

A la suite d'une table ronde rassemblant les principaux syndicats de planteurs, qui s'est tenue dans votre ministère, le Gouvernement a décidé d'augmenter l'aide sociale accordée aux petits planteurs et d'envoyer sur place, une mission d'étude et de concertation à la fin du mois dernier.

Vous serait-il possible, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous donner des informations sur les résultats de cette mission, et notamment sur la principale revendication des planteurs, à savoir un prix à la production modulé en fonction du volume ? Il s'agit là, d'ailleurs, d'une revendication nationale.

Dans le domaine des liaisons extérieures, vous savez que, pour une île, les liaisons maritimes et aériennes revêtent une importance primordiale. Il importe de définir, sur le plan maritime et sur le plan aérien, une politique des taux de fret permettant le développement économique. Sur le plan aérien, il est essentiel, d'une part, d'abaisser les tarifs quant aux liaisons avec la métropole et l'Europe et, d'autre part, de mettre en place de nouvelles lignes avec le sud-est asiatique et l'Afrique australe.

Sur le plan économique, en raison de leur éloignement, de leur taille réduite liée à l'étroitesse du marché, de la nécessité d'avoir des stocks de plusieurs mois, les entreprises locales connaissent des difficultés de financement et de développement plus aiguës encore qu'en France métropolitaine ; tant au niveau de la trésorerie que des investissements, des mesures spécifiques sont à préconiser et nous nous réjouissons de la mise en place récente de CODEFI outre-mer.

Enfin, sur le plan social, de gros dossiers demeurent en instance : le blocage, par le pouvoir précédent, du FASSO au niveau de 1980 ne peut en aucune façon se justifier et met en péril l'existence de certaines institutions sociales comme les cantines scolaires ou la formation des travailleuses familiales.

Nous comptons sur une action énergique de votre part pour que le FASSO soit débloqué et qu'il évolue au même rythme que l'extension et l'augmentation des prestations familiales.

Sur le plan des logements, de gros besoins existent. En effet, 60 000 d'entre eux sur 103 000 sont ou bien vétustes ou bien insuffisants au regard des normes. C'est donc avec inquiétude que nous notons que 420 millions de francs seulement sont prévus dans le projet de budget pour 1982 pour l'ensemble des départements d'outre-mer et sur une ligne budgétaire unique. La dotation minimale nécessaire devrait être de 500 millions et la Réunion, sous peine d'entraîner une révision profonde de sa politique en faveur de l'habitat social, doit disposer de 250 millions de francs. Là encore, une action énergique de votre part devrait permettre le relèvement des crédits aux logements dans les départements d'outre-mer, fixé pour 1982 au même niveau qu'en 1981, année où il y avait 340 millions inscrits au budget primitif et 80 millions au collectif voté en juillet.

Vous savez également que plus de 100 000 Réunionnais, soit le cinquième de la population de l'île, vivent en métropole. La plupart d'entre eux y ont été conduits par l'intermédiaire du BUMIDOM, société d'Etat créée en 1963.

Ces Réunionnais, qui ont souvent émigré sous la pression du chômage qui sévit localement, ont les plus grandes difficultés pour retourner périodiquement ou définitivement dans l'île en raison de tarifs aériens extrêmement élevés. Nous nous réjouissons qu'à la demande du Gouvernement la compagnie Air France laisse espérer un abaissement des tarifs dans le cadre d'un quota de places bien défini en faveur des travailleurs migrants. Les Réunionnais ont salué comme il convient cette mesure jugée jusqu'ici impossible, mais la nécessité demeure d'aller plus loin, afin de permettre, notamment à ceux qui ont des enfants à charge, un retour temporaire et périodique dans leur département d'origine.

Enfin, je ne saurais terminer mon intervention sans appeler une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur l'étendue du chômage outre-mer, et notamment à la Réunion, où le taux est quatre à cinq fois supérieur à celui de la métropole. Ce chômage est lié à des causes démographiques et économiques, et l'état de sous-développement maintenu n'a pas permis de trouver de solution.

En conclusion, et sans me tromper de débat, comme trop de nos collègues l'ont fait en anticipant et en confondant débat budgétaire et débat sur le statut...

M. Michel Debré. Je vous en prie, monsieur Bertile. Le problème du statut est capital.

M. Christian Nucci. Soyez serein, monsieur Debré !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Wilfrid Bertile. ... j'affirme qu'il importe de mettre en œuvre une véritable politique de développement. Celle-ci passe par une profonde réforme des structures de l'agriculture, du commerce et de l'économie en général.

Pour mettre en œuvre ces réformes, des décisions politiques s'imposent. Il faut donc donner aux responsables locaux les moyens politiques du développement. Cela doit se faire dans le cadre d'une décentralisation qui, pour des raisons psychologiques et politiques évidentes, est à mettre en œuvre en même temps que pour la Corse, conformément d'ailleurs à diverses déclarations ministérielles.

Il faut reconnaître que la droite, pour ne pas avoir à répondre de sa gestion, à bien des égards catastrophique, agit à cette occasion l'épouvantail du séparatisme.

M. Jean Fontaine. Mais vous avez signé des engagements, monsieur Bertile ! J'ai là le document. Soyez honnête !

M. Wilfrid Bertile. En réalité, elle défend les intérêts préservés par les séquelles coloniales. Ce qu'elle refuse c'est une politique différente, mettant en cause les rentes de situation liées au sous-développement.

Elle veut provoquer un réflexe de peur et tente de maintenir ses positions en se drapant dans le drapeau tricolore.

Que notre action permette à la population de voir que nous voulons, ensemble, appliquer par le biais de la décentralisation une politique de développement, sans arrière-pensée de largage, contrairement à ce que laissent entendre, avec une mauvaise foi inouïe, nos adversaires !

M. Raymond Forni, président de la commission des lois. Très bien !

M. Wilfrid Bertile. Les modalités particulières de la décentralisation outre-mer revêtent un aspect technique et non politique. Il s'agit de permettre aux populations concernées et à leurs responsables de parvenir à une décolonisation effective et à un développement en faveur des classes défavorisées, dans le cadre de la France.

Si vous le permettez, monsieur le président, je lirai maintenant, à sa demande, une courte déclaration de mon collègue M. Roch Pidjot, qui a dû rentrer en Nouvelle-Calédonie :

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année, la discussion budgétaire est pour moi l'occasion de vous entretenir plus largement de mon territoire. Je salue de cette tribune, la victoire de la gauche qui a conduit François Mitterrand à la Présidence de la République.

Nous avons d'ailleurs toujours lutté, dans les campagnes électorales, pour sa victoire, depuis les présidentielles de 1966, avant même la création de l'actuel parti socialiste.

Le présent gouvernement trouve, dans ce territoire, un héritage fort lourd, légué par vingt-deux ans de néo-colonialisme. Force est de constater que tout a été mis en œuvre, en Nouvelle-Calédonie, pour une nouvelle colonisation.

Le plan décennal pour une relance économique, appelé, du nom de son auteur, le plan Dijoud, en est une illustration.

Favoriser l'immigration d'environ 250 000 personnes, afin que ce territoire atteigne au total le chiffre de 400 000 personnes, tel était l'objectif essentiel de ce plan, qui mettait en œuvre une colonisation de peuplement à des fins politiques très claires. Il s'agissait de rendre minoritaires les Kanaks pour étouffer leurs revendications.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce plan, hier, avec notre ami Joseph Franceschi, nous l'avons combattu.

Aujourd'hui, avec un gouvernement de gauche, ce plan doit être remis entièrement en cause, dans son fond et dans sa forme, dans sa trame politique et ses perspectives économiques.

Si les budgets des gouvernements précédents étaient des budgets de colonisation et d'assistance pour les travailleurs et les Kanaks de ce territoire, le budget d'un gouvernement socialiste doit être un budget de décolonisation. Ce qui revient à souligner que le budget actuel n° doit en rien s'inscrire dans les perspectives de l'ancien régime, ni même servir ses perspectives, sous peine de reconstituer une forme de pouvoir colonial.

Mes chers collègues, ce que nous attendons du budget, c'est que les mesures économiques qu'il contient s'inscrivent clairement dans une perspective de décolonisation conduisant à l'indépendance. Cet objectif est fondamental.

M. le président. Monsieur Bertile, veuillez conclure, car vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

M. Pierre Mauger. Quel euphémisme !

M. Wilfrid Bertile. Je termine, monsieur le président.

C'est seulement sur cette base sans équivoque, affirme M. Roch Pidjot, que nous pourrions reconsidérer la loi foncière, les crédits d'infrastructures, les crédits sociaux et culturels et la révision du statut de la société Le Nickel. Sur ce point précis, vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, que la direction prévoit certaines mesures, notamment l'arrêt de deux fours supplémentaires à Doniempo et une baisse de l'extraction de minerai avec la fermeture éventuelle de la mine de Porô.

J'espère que le Gouvernement permettra au territoire de prendre une participation significative dans l'actionnariat de cette société, avec l'aide éventuelle de prêts d'Etat à long terme.

La Nouvelle-Calédonie, mes chers collègues, est engagée dans une voie irréversible. C'est celle du changement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je ne peux pas empêcher nos collègues de lire à la tribune un document, quelle qu'en soit la provenance, mais je demanderai à l'ensemble des orateurs de consentir un effort — ce qu'ils ont d'ailleurs fait, en général — afin de s'en tenir au temps de parole qui leur a été imparti.

M. Victor Sablé. Il faut le demander à tous les orateurs !

M. le président. Je n'ai pas manqué de le faire, mon cher collègue, avec un soin auquel, j'espère, vous avez été sensible. La parole est à M. Gaston Flosse.

M. Gaston Flosse. Comme M. le secrétaire d'Etat a pu s'en rendre compte lors de sa visite en Polynésie française, la situation économique de ce territoire n'est pas sans causer nombre d'inquiétudes.

Le taux d'inflation, estimé à partir d'un nouvel indice tenant compte de la structure de la consommation particulière au territoire, atteint des valeurs inégalées à ce jour, puisque les spécialistes s'attendent à une hausse des prix avoisinant 19 p. 100 en 1981.

L'économie polynésienne est précaire, vous le savez. Elle est passée sans transition, en l'espace de vingt ans, d'une économie de subsistance relativement stable au niveau des besoins et des échanges à une économie de type développé, par l'effet de l'ouverture au monde extérieur et de l'implantation sur son sol du centre d'expérimentation du Pacifique. La Polynésie est très largement tributaire de l'extérieur pour son approvisionnement, comme le montre sans fard la balance commerciale, déficitaire à 94 p. 100.

Malgré les perturbations de toute sorte qui découlent de cette situation au niveau de leur mode de vie ou des nuisances diverses, sociales et économiques, dont ils sont parfois les victimes, nos compatriotes de Polynésie, et en particulier les jeunes, ne rejettent pas les profondes modifications qui ont affecté leur territoire.

Ils aspirent légitimement, au contraire, aux bienfaits économiques et culturels de la civilisation moderne, ainsi qu'aux

libertés fondamentales de communication, d'expression et d'entreprise dont la France est garante.

Ils attendent simplement des pouvoirs publics qu'ils aident le territoire à surmonter ses handicaps de croissance, d'une part en corrigeant leurs effets déshumanisants et en combattant les inégalités les plus flagrantes par des mesures sociales appropriées et, d'autre part, en dotant la Polynésie des moyens techniques, financiers et humains susceptibles de stimuler ses potentialités et de réduire sa dépendance économique.

A cet effet, les Polynésiens attendent des pouvoirs publics, tant nationaux que territoriaux d'ailleurs, qu'ils orientent délibérément les actions vers des investissements productifs créateurs d'emplois et de richesses.

Il est temps, en effet, de fonder l'économie polynésienne sur des bases plus sûres et plus durables que celles qui résultent des activités du centre d'expérimentation du Pacifique. C'est dès à présent que l'« après-C. E. P. » doit être préparé. A cet égard, pour une planification plus rationnelle des décisions économiques locales, il est souhaitable que le Gouvernement définisse clairement ses intentions quant au maintien des activités du C. E. P. sur le territoire.

En résumé, l'Etat a des devoirs envers la Polynésie. Il doit les assumer sans arrière-pensées.

La politique des conventions au coup par coup menée entre l'Etat et le territoire depuis quatre ans a marqué le début de cette prise de conscience par l'Etat de ses responsabilités. Cette politique a fait son temps et elle doit maintenant être remplacée, comme l'a promis M. Mitterrand lors de sa campagne électorale, par une dotation globale de fonctionnement et d'équipement destinée à matérialiser de façon éclatante la volonté de la métropole d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du territoire par l'effet de la solidarité nationale, le territoire ne pouvant seul subvenir, par ses propres ressources, aux nombreux besoins qui ont été créés. Ces interventions devront être orientées de préférence vers la stimulation de l'activité économique pour jeter les bases d'un nouveau développement, fondé sur les potentialités locales. Parmi celles-ci, figurent, bien entendu, le tourisme et les richesses de l'océan.

Le marché touristique, en dépression depuis trois ans, n'a pas encore bénéficié du renversement de tendance tant attendu, et cela malgré des événements prometteurs, comme le retour à Tahiti de la compagnie aérienne australienne Qantas et la mise en service d'avions gros porteurs Boeing 747 sur les lignes d'U. T. A. et de la compagnie Air New-Zeland.

Notre effort, celui de l'Etat comme celui du territoire, devra consister à présent à favoriser les investissements hôteliers dans les meilleurs délais, de façon à relancer l'industrie touristique en Polynésie française et à justifier les efforts accomplis par les transporteurs aériens.

Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures concrètes le Gouvernement compte prendre pour favoriser la reprise du secteur touristique en Polynésie française ?

Le développement des ressources océaniques, pour sa part, a été tout dernièrement évoqué dans le territoire à l'occasion de la visite de M. le ministre de la mer.

La Polynésie fonde de grands espoirs sur la mer pour son développement. Pouvez-vous me dire si des réalisations concrètes vont enfin voir le jour en ce domaine ?

En ce qui concerne l'exploitation des nodules polymétalliques, il semble malheureusement que les zones qui seront exploitées en priorité sont toutes situées en dehors de la zone économique de la Polynésie française.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Gaston Flosse. Monsieur le président, je parle également au nom de mon collègue M. Juventin, empêché. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Je ferai, si vous le permettez, comme mon prédécesseur, M. Bertile.

M. le président. N'invoquez pas ce précédent pour vous dispenser d'être bref.

M. Gaston Flosse. D'autre part, monsieur le président, j'ai fait 20 000 kilomètres pour vous apporter la voix des Polynésiens.

M. le président. Mon cher collègue, je ne pratique pas une « présidence-couperet », je vous demande simplement l'effort de concision nécessaire pour conclure rapidement.

M. Gaston Flosse. J'essaierai d'être concis, monsieur le président.

Il semble, disais-je au sujet des nodules polymétalliques, que les zones exploitées en priorité se trouvent hors de la zone économique de la Polynésie.

Il serait cependant judicieux que notre territoire soit choisi comme lieu de traitement des nodules. Une déclaration de principe du Gouvernement à ce sujet nous donnerait satisfaction.

Autre domaine nécessitant les concours importants de l'Etat : la revitalisation des archipels, victimes de l'exode rural en faveur de Tahiti. Cet exode est l'une des conséquences des perturbations sociales causées par le C. E. P. Bien souvent, la seule ressource des habitants des archipels éloignés provient de la production du coprah, dont le prix n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années, et cela malgré les forts taux d'inflation que nous avons connus.

C'est pourquoi il me paraît absolument indispensable, compte tenu notamment de la forte baisse de la production, que l'Etat porte sa contribution en faveur des producteurs de coprah de cinq francs à dix francs C. F. P. le kilo, ce qui mettrait le prix du kilo à cinquante francs C. F. P. Il s'agit là d'une mesure de justice sociale en faveur des Polynésiens les plus défavorisés.

De même, il conviendrait d'étendre aux Iles Sous-le-Vent le domaine d'action du fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française — le F. A. D. I. P. — dont l'action en faveur du développement des activités économiques, sociales et culturelles des archipels est déterminante. Je me fais également l'écho des élus de tous les archipels pour demander au Gouvernement le doublement des crédits dévolus au F. A. D. I. P.

Je vous rappelle également, monsieur le secrétaire d'Etat, que la Polynésie, malgré mes nombreuses interventions à cette tribune, n'a toujours pas bénéficié de l'extension du code pénal et du code de procédure pénale. Quand ces textes fondamentaux seront-ils enfin étendus au territoire ?

M. Raymond Forni, président de la commission des lois. C'est la faute de M. Peyrefitte !

M. Gaston Flosse. Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, j'évoquerai la question du statut de la Polynésie française.

M. le président. Mon cher collègue, essayez de l'évoquer en quelques mots !

M. Gaston Flosse. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, à la demande unanime des élus du territoire, entamé la discussion concernant l'application au territoire des mesures de décentralisation prévues pour les collectivités territoriales de la métropole. Nous nous réjouissons particulièrement de cette initiative tendant à doter la Polynésie d'une véritable autonomie interne. Je m'en réjouis d'autant plus que, dès le mois de mai 1980, j'avais déposé une proposition de loi allant dans ce sens.

Mais j'ai dû déchanter et je dois vous faire remarquer fermement, monsieur le secrétaire d'Etat, que la procédure que vous avez suivie en vue de l'évolution du statut de notre territoire me paraît particulièrement mal venue et qu'elle laisse, par son caractère partiel et antidémocratique, planer des doutes sérieux sur les véritables intentions du Gouvernement.

Il me paraît anormal, en effet, que la délégation représentant la Polynésie au comité Etat-territoire que vous avez institué ne soit aucunement représentative des élus du territoire. Ainsi, seize des trente membres composant l'assemblée territoriale, c'est-à-dire une majorité de conseillers, ne peuvent se reconnaître dans la délégation du territoire, qui n'est constituée que de rescapés de l'ancienne majorité territoriale maintenant disloquée.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oh !

M. Gaston Flosse. Je conteste également, et nombreux sont ceux qui le font avec moi, votre précipitation à vouloir consulter l'actuelle assemblée territoriale sur ce texte pourtant si important pour la Polynésie, sans attendre son renouvellement normalement prévu pour le mois de mai 1982.

Je le répète, et c'est une évidence, seule une majorité nouvelle représentative de la volonté populaire actuelle pourra valablement se prononcer sur la nouvelle charte du territoire.

Je vous demande donc encore une fois solennellement, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous rallier à la seule solution de sagesse qui s'impose en l'état actuel des choses, c'est-à-dire d'organiser, comme en 1977, le renouvellement anticipé de l'assemblée territoriale et de permettre ainsi la consultation de toutes les forces politiques démocratiquement représentées à l'assemblée territoriale...

M. le président. Monsieur Flusse, je vous demande de cesser rapidement une phrase de conclusion.

M. Gaston Flusse. ... en confiant, donc, à la nouvelle assemblée qui sortira des urnes le soin de donner son avis sur le projet gouvernemental. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je rappelle aux derniers intervenants que l'attribution des temps de parole n'est pas le fait de la présidence mais celui de chacun des groupes politiques et que la moindre des choses, pour la bonne organisation de nos travaux, est sinon de s'y tenir strictement — des dépassements peuvent toujours survenir — du moins de ne pas doubler ou tripler le temps qui a été officiellement accordé. Je vais donc être conduit à me montrer plus sévère pour les orateurs qui restent à entendre.

La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Monsieur le président, je tâcherai de faire miennes vos observations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'avoue ne pas très bien comprendre tout ce que j'ai pu entendre ce soir à cette tribune. Car, enfin, nous sommes en discussion budgétaire et nous avons à donner un avis sur une masse de crédits. Or je vais reprendre le compte rendu analytique de cet après-midi et en lire quelques phrases. Chacun, je crois, y trouvera son compte, pourra apaiser ses craintes et éviter faux procès et faux débats.

« Si dans les départements d'outre-mer la plupart des législations de la métropole ont été rendues applicables, ce fut souvent avec d'importants retards et non sans que subsistent des discriminations. Dans les territoires d'outre-mer, l'absence d'une fiscalité moderne inflige de très importantes inégalités et la législation sociale est bien moins développée qu'en métropole. »

Si je reprends le rapport de la commission des finances, adopté par la majorité de ses membres, je ne sache pas qu'on puisse y lire à une seule ligne les mots de « largage » ou d'« aoandon ».

Enfin, pas davantage n'apparaîtra dans les comptes rendus de ce débat la moindre allusion à ces deux mêmes mots, sinon dans une intervention, à l'instant, et encore parce que j'aurai cité M. Michel Debré, car c'est lui, en fait, qui nous a suspectés de « promouvoir la rupture ». Et alors, en présentant les choses d'une certaine manière, comme cela avait été le cas à l'occasion des élections présidentielle et législatives dans le département de la Guadeloupe — et je parle d'expérience — on instruira ce procès, ce faux procès, à la nouvelle majorité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez essayé, en quelques mois, avec beaucoup de détermination et de foi, d'apaiser les craintes que d'aucuns avaient allumées à un certain moment à des seules fins électorales.

Lorsque j'entends dans cet hémicycle de grands discours sur l'unité de notre pays, sur la nation française — hier, l'un de nos collègues éminents en a même appelé à « Notre-Dame la France » — je dis avec force qu'il est absolument inadmissible que des responsables politiques puissent, lorsqu'ils reçoivent dans leur circonscription, ne pas citer objectivement ce qu'ils ont entendu de la bouche d'un responsable du Gouvernement, d'un représentant de notre pays.

Le « largage » ? Parlons-en ! Qui emploie le mot, en définitive ? Mais c'est vous, messieurs de l'opposition, parce que vous refusez le débat sur le fond ! N'est-ce pas vous, monsieur Esdras, qui avez prétendu que la politique qui avait été menée avait été mauvaise ? Si je ne m'étais pas alors trouvé au fauteuil de la présidence, je me serais alors crié : quel aveu ! Oui, messieurs de l'opposition, vous avez constaté, et même reconnu, vous en avez fait l'aveu, que la politique menée pendant plus de vingt ans dans les départements et les territoires d'outre-mer a été une mauvaise politique et que nous en subissons les conséquences.

M. Gabriel Kaspereit. Ah non ! Vous n'allez pas recommencer l'histoire des vingt ou vingt-trois dernières années ! Vous savez bien que c'est absurde !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Kaspereit ! Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Nucci.

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'allez tout de même pas accuser le général de Gaulle d'avoir conduit une mauvaise politique dans les départements et les territoires d'outre-mer ! Je vous demande au moins de ne pas le dire. Vous êtes un homme honnête : reconnaissez-le.

M. Christian Nucci. Monsieur Kaspereit, vous permettez à l'insulaire d'origine que je suis de porter un jugement tout à fait différent du vôtre sur la politique qui a été menée en ce domaine et sur votre bilan, que j'estime négatif. Ce « largage », c'est avec vous qu'il a commencé.

Avec la gauche, avec votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'appliquera là-bas comme ici, j'en suis sûr, le slogan que nous utilisons, nous, les socialistes, pour les départements métropolitains et que nos camarades des différents départements d'outre-mer utilisent eux aussi : « Vivre et travailler au pays. »

La première des solutions, elle passe par là : faire en sorte que ceux qui veulent vivre et travailler au pays puissent le faire. C'est ainsi que nous retrouverons les voies de l'unité, les voies de l'identité car nier les différences entre nous, entre ceux du Midi ou du Nord de la France, nier la pluralité des approches culturelles liées à l'histoire de chacun, c'est faire un faux procès, c'est refuser le fait que l'unité de notre pays, la France, la France de l'hexagone et celle des départements et territoires d'outre-mer, s'est forgée exclusivement à partir des différences des hommes, car c'est avec eux que se construisent les nations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes venu dans notre territoire en août dernier. Vous avez pris en considération les requêtes qui vous ont été adressées. Vous avez reconnu la nécessité des subventions suivantes au budget local : crédits votés de 4 426 936 francs, soit une augmentation de 533 600 francs par rapport à 1981.

J'ajoute que j'ai apprécié l'intérêt que vous avez porté récemment à la mission territoriale de Wallis et Futuna, lors de son récent séjour dans notre capitale.

Je note, à cette occasion, qu'avec votre appui, nous avons obtenu : le relèvement de 25 p. 100 de l'indemnité de nos chefs coutumiers ; l'implantation de services administratifs propres à notre territoire, notamment d'un vice-recteur et d'un trésorier payeur ; la création d'une cellule technique du Plan en 1982.

Certes, tous les problèmes sont loin d'être réglés. Vous me permettez d'insister sur ceux qui me préoccupent particulièrement et méritent aussi votre attention.

La dotation en crédits du fonds d'aide au développement économique et social ; ce fonds n'a jusqu'à maintenant aucun moyen d'action ; il doit maintenant en être pourvu.

La création d'un organisme financier soutenu, peut-être, par la caisse centrale de coopération économique et pourquoi pas, par le Crédit agricole métropolitain, afin de compléter l'action à venir du F. A. D. E. S.

L'étude du transfert de la charge que doit supporter le budget territorial pour le financement du service du génie rural sur la dotation globale de fonctionnement affectée aux circonscriptions.

A cet égard, je souhaiterais que les conseils de circonscription des territoires soient consultés et que leur avis soit pris en considération.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de nos populations, je vous demande de soutenir les actions que j'ai entreprises avec la mission du territoire :

Auprès du ministère de la justice, pour la création d'un tribunal propre à Wallis et Futuna, et la prise en charge du fonctionnement de l'état civil et de la prison d'Etat, conformément au statut du territoire ;

Auprès du ministère de la jeunesse et des sports, pour la nomination d'un inspecteur à la tête du service territorial des sports, et la prise en charge du fonctionnement du service par l'Etat ;

En matière d'équipement, une mission d'étude est allée sur place et doit remettre un rapport chiffré pour qu'une décision soit prise. Nous comptons que cette décision apporte la compensation légitime de l'effort fait jusqu'à maintenant par l'assemblée territoriale ;

Auprès du ministère de l'éducation nationale, pour la création d'un C. E. T. et la prise en charge par l'Etat des bourses d'études en Nouvelle-Calédonie ;

Pour l'enseignement des langues vernaculaires, un accord de principe a été donné ; mais votre collègue, ministre de l'éducation, attend les conclusions de la commission Longeot, qui est actuellement dans le territoire ;

Pour l'affectation d'un couple d'enseignants d'éducation physique. A ce propos, il est souhaitable que la priorité des emplois

soit reconnue à des enseignants originaires du territoire. En effet, il est indispensable que les enseignants aient une réelle connaissance de nos populations et de nos traditions. Compte tenu de l'accord déjà obtenu du vice-recteur, il est urgent que soient créés les postes définis dans sa lettre du 28 octobre 1981 adressée au ministère de l'éducation nationale.

Des moyens budgétaires devraient être dégagés sur le chapitre 43-03 par un complément de crédits pour opérations nouvelles, permettant la révision du cadre local des personnels enseignants portant sur la situation des instituteurs, la création de dix postes de remplaçants assurant le recyclage des maîtres titulaires du certificat d'études primaires et la création d'ateliers de classes pratiques.

J'ajoute que nous comptons sur une réponse positive à la demande de subvention de fonctionnement du collège de Lano, ainsi que sur une suite favorable en ce qui concerne la nomination d'un gestionnaire du même collège.

Nous avons demandé au ministère de l'agriculture le recrutement d'un ingénieur supplémentaire au service du génie rural, ainsi qu'une subvention d'équipement pour réaliser les adductions d'eau potable et d'assainissement, et enfin le détachement d'un enseignant pour la formation agricole.

Une requête a été présentée par notre délégation auprès du ministre de la solidarité. Elle tend à obtenir l'augmentation du taux des indemnités aux personnes âgées et l'extension aux handicapés des territoires d'outre-mer des avantages sociaux accordés en métropole.

Enfin, j'attache un intérêt particulier aux projets de la quatrième et de la cinquième tranche du F.E.D. approuvés par l'assemblée territoriale depuis 1976 et concernant l'assainissement du village de Mata-Utu ainsi que l'agrandissement du quai et du barrage hydraulique de Vainifao-Futuna.

A ce sujet, je me permets de rappeler les engagements de M. le Premier ministre sur un complément de financement à ces trois opérations.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Brial.

M. Benjamin Brial. Avant de conclure, monsieur le président, je voudrais faire une déclaration solennelle à cette tribune pour dire combien la population du territoire est indignée de la déclaration de M. Walter Lini, premier ministre de Vanuatu, demandant l'indépendance de Wallis-et-Futuna.

J'estime que nous faisons partie d'un peuple souverain, qu'on n'a pas à intervenir dans nos affaires intérieures...

M. Gabriel Kaspereit. Très bien !

M. Benjamin Brial. ... que les populations de Wallis-et-Futuna doivent seules décider de leur avenir et je souligne que nous n'avons jamais cessé de proclamer notre attachement et notre fidélité à la V^e République.

M. Gabriel Kaspereit. Très bien !

M. Benjamin Brial. Dans la continuité de l'œuvre entreprise par les gouvernements précédents pour le territoire que j'ai l'honneur de représenter, je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous aidiez à accomplir les réalisations nouvelles indispensables.

Les problèmes d'emploi et ceux du développement économique et social sont aussi aigus à Wallis-et-Futuna que dans la métropole.

Je compte sur vous pour ne pas décevoir l'attente de nos populations. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer fournit certes chaque année l'occasion de faire le point du développement économique et social de l'outre-mer, mais également — nous venons de le voir — celle d'exposer les inquiétudes politiques pour l'avenir.

Personnellement, je n'évoquerai pas cette question bien que Mayotte ait été récemment troublée par des inquiétudes sérieuses quant à son avenir dans l'ensemble français.

Je ne l'évoquerai pas car la question des statuts — qu'il s'agisse des départements, des territoires ou de notre collectivité territoriale — devrait être étudiée en aval et non pas en amont des problèmes de développement que je crois déterminants. Cette question des statuts est, certes, importante mais elle fournit actuellement une fausse ligne de partage politique.

Si vous montrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement est prêt, comme il l'a annoncé, à sortir de la logique de l'assistance et à casser les schémas de dépendance, que le Gouvernement est prêt à mettre en œuvre un véritable développement économique et une véritable solidarité sociale en faisant sauter les blocages que secrètent les privilèges, les rentes de situation et les monopoles, vous aurez fourni le cadre d'un débat libre sur les statuts et vous verrez sans doute plus clairement qui est vraiment attaché à la France et qui ne l'est pas.

Car c'est bien le développement qui conditionne tous les équilibres de l'outre-mer. Encore faut-il qu'il soit cohérent, adapté, sérieusement planifié et qu'il passe d'abord par le renforcement de la base productive locale. A cet égard, j'ai noté avec intérêt que M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges rappelait l'élaboration en 1978 d'un plan de développement pour Mayotte.

Comme il le remarque, ce plan n'a été suivi d'effet et n'a même jamais été soumis au conseil général, ce qui montre assez les tergiversations des anciens gouvernements à propos de Mayotte.

Il convient, me semble-t-il, de relancer cette réflexion sur les axes du développement mahorais et de souligner d'ores et déjà qu'une priorité de tout premier rang doit être accordée à l'agriculture mahoraise avec le préalable d'une réorganisation foncière équitable.

Il faut, dans ce secteur, un véritable changement d'échelle des interventions publiques et je me propose d'en parler dès demain à Mme le ministre de l'agriculture.

Dans les autres secteurs, et spécialement les secteurs sociaux — éducation, santé, habitat — un effort notable a été accompli pendant les dernières années. Mais le développement de la capacité productive mahoraise passe par un désenclavement réel de l'île. Je me permets, à cet égard, de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, l'importance primordiale que nous attachons à la réalisation du port de Longoni dont votre prédécesseur avait cru pouvoir poser la première pierre à la veille de l'élection présidentielle. Elle y est toujours... (sourires) mais un peu isolée et je sollicite votre soutien pour faire avancer ce dossier.

J'ai évoqué les deux questions — agriculture et port — qui me paraissent être les clés du progrès économique à Mayotte mais je ne voudrais pas négliger les aspects strictement financiers qui nous occupent aujourd'hui, qu'il s'agisse du volume des financements ou de la procédure des aides de l'Etat.

Je l'ai dit : un effort important a été consenti pour Mayotte ; il reste que notre collectivité qui représente 4 p. 100 de la population de l'ensemble départements d'outre-mer et Mayotte ne reçoit que 7 p. 1000 des crédits affectés à cet ensemble tels qu'ils sont récapitulés dans les annexes jaunes du projet de budget. Cette distorsion est trop grande et nous souhaitons qu'il y soit partiellement remédié lors de la répartition des deux sections du F. I. D. O. M.

La procédure de l'aide à l'équilibre mérite aussi quelques commentaires. Je vous prie de m'excuser s'ils sont un peu techniques.

A la page 32 du document blanc qui présente votre projet de budget sous forme de budget de programmes, on lit que « les subventions d'équilibre aux collectivités locales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte sont destinées à pallier l'insuffisance de leurs recettes ordinaires ». En ce qui concerne Mayotte, il serait plus juste de dire que la subvention d'équilibre permet de remédier à la carence de l'Etat que la collectivité territoriale supplée en permanence.

Je vous rappelle notamment que nous restons les derniers à rémunérer intégralement, sur des ressources locales, nos enseignants du premier degré. Cette disposition est encore plus choquante lorsqu'on sait que Mayotte est probablement la plus démunie des collectivités sur lesquelles s'étend votre autorité.

Mais cette carence de l'Etat comporte en outre de graves inconvénients quant à la procédure budgétaire. En effet, le refus persistant de l'Etat de faire face à ces charges ouvre chaque année une brèche importante dans un budget que le conseil général doit voter en déséquilibre. L'Etat nous accorde certes une subvention d'équilibre — environ 2,5 millions de francs — mais l'octroi de cette aide fournit le prétexte d'une tutelle qui paraissait déjà anachronique avant que le Gouvernement ne mette en chantier la grande réforme de décentralisation.

Lorsque le budget de la collectivité territoriale est voté, en général au mois de janvier, il est envoyé à Paris où il subit des coupes claires souvent dépourvues de toute logique. Il n'en revient que cinq ou six mois plus tard avec la saison des

pluies qui interdit la réalisation de la plupart des travaux d'investissement puisque notre île n'est pas encore dotée d'un réseau routier acceptable.

On peut donc affirmer que le conseil général de Mayotte n'a aucune autonomie budgétaire et que, moyennant une subvention d'équilibre inférieure à 4 p. 100 de ses recettes, il est exposé à une tutelle abstraite, tatillonne, hypercentralisée et tellement dépourvue de discernement qu'elle est pour tout dire devenue insupportable.

Or il peut être remédié à cette situation facilement et sans bourse délier, monsieur le secrétaire d'Etat. Pour 1982, vos services à Mayotte estiment à 2.1 millions de francs seulement la somme nécessaire à l'équilibre du budget de la collectivité territoriale. Je suggère qu'au lieu de porter cette somme à la ligne 41.52.10 de votre projet de budget, ligne qui correspond aux subventions d'équilibre, elle soit transférée à une ligne 41.22 nouvelle créée au budget de l'éducation nationale au titre de la contribution de l'Etat aux dépenses de personnel de l'enseignement primaire public à Mayotte, ainsi que cela existe déjà pour la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Hory.

M. Jean-François Hory. Je conclus, monsieur le président.

Une telle modification, dépourvue, je le répète, d'incidence financière, serait capitale pour le fonctionnement des services publics mahorais et s'intégrerait parfaitement dans le grand courant actuel de décentralisation.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de me dire s'il vous paraît possible d'y procéder dès le vote du présent budget ou à tout le moins lors de la préparation de la loi de finances rectificative.

Le rapport écrit de M. Cathala précisait à juste titre : « La situation économique de Mayotte est en fait proche de celle d'un pays en voie de développement ». Cela est vrai et, pour en sortir, Mayotte attend aujourd'hui une relance de la réflexion sur son développement, notamment pour ce qui concerne l'agriculture et les infrastructures portuaires et un accroissement sensible de l'effort financier de l'Etat.

Elle les attend avec l'espoir qu'ont éveillé les changements intervenus en métropole et avec la sérénité que lui donne la constance de sa détermination politique. (Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit, dernier orateur inscrit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre récent séjour à la Martinique me dispense d'exposer en si peu de temps toutes nos difficultés économiques, celles de l'agriculture — notamment pour la canne et le sucre — la diversification nécessaire des cultures, l'endettement agricole, les problèmes de la pêche, de l'artisanat, de l'absence de déploiement industriel ou ceux des fonctionnaires qui sont particulièrement inquiets.

Je limiterai donc mon propos à deux questions majeures et dramatiques, celle du sous-emploi et celle du statut qui restent au cœur du débat budgétaire parce qu'elles concernent l'avenir.

A défaut de progrès conformes aux promesses électorales, nous aurions pu entrevoir dans votre projet de budget quelques décisions concrètes pour lutter efficacement contre le chômage et limiter la croissance du nombre de jeunes à la recherche d'un premier emploi. Je vous ai interrogé, lors de votre venue devant le conseil général, sur l'application des mesures édictées en faveur des jeunes de métropole : contrats de solidarité ou plan avenir-jeunes. Vous avez différé votre réponse. C'est pourtant du travail qu'attendent aussi les jeunes Martiniquais.

Votre budget ne sera guère qu'une reconduction du précédent. Il ne crée dans sa section commune que dix-sept postes d'administration centrale. Les crédits d'action sociale et culturelle n'augmentent que de 10 p. 100, alors que l'inflation dépassera 13 p. 100 et ils concernent, pour l'essentiel, le service militaire adapté. Les crédits, d'ailleurs obligatoires, de « l'action collectivités locales », sont pratiquement stationnaires, les dotations de l'action sociale et culturelle ne vont guère qu'au Bumidom, hier encore si décrié par vous-même, et celles prévues en faveur de l'action économique du Fidom ne font pratiquement l'objet que d'une reconduction.

C'est donc sans espérance nouvelle que nous entendons le même discours dépourvu de fondement réel que tenait déjà votre prédécesseur sur un hypothétique effort public qui serait enfin décisif pour la création d'emplois.

A l'époque, au moins, la promotion sociale se poursuivait par l'extension de la couverture sociale, même si celle-ci intervenait trop lentement.

Mais aujourd'hui, à côté de la progression automatique des avantages sociaux déjà acquis sous les précédents gouvernements, nous nous interrogeons encore sur les délais qui seront nécessaires avant que n'intervienne l'équivalence, avec la métropole, des droits sociaux fondés sur des cotisations identiques. Jusqu'à quand durera, par exemple, l'absence de parité réelle des allocations familiales que j'ai évoquée en commission des affaires culturelles, familiales et sociales ?

Pourtant, ce qui semblait devoir changer, c'était au moins l'accélération du processus de rattrapage social, notamment la suppression, comme en métropole, de l'exigence d'activité professionnelle pour les prestations familiales, la poursuite de l'adaptation de la législation du chômage, l'allocation compensatrice d'adultes handicapés ou encore l'application des textes pour les personnes âgées à domicile et l'accroissement de la formation professionnelle, facteur de lutte contre le chômage.

Pour nous exclure du statut juridique métropolitain, on nous vante aujourd'hui les bienfaits d'une collectivité territoriale nouvelle, différente de l'ensemble national, alors que c'est le département qui fonde l'identité politique, justifiant et appelant les actions spécifiques d'ordre social et économique qui peuvent intervenir dans un budget.

A la Martinique, l'attachement au statut départemental, confirmé par tous les scrutins à caractère national, traduit les aspirations profondes de la très grande majorité de la population. Il n'y a donc pas lieu de paraître agacé par l'évocation, même répétée, de cette revendication.

Les élus locaux ont exprimé — ainsi que cela est leur droit et leur devoir — leurs inquiétudes à long terme quant à cette assemblée unique qui suscite, il est vrai, chez certains militants de l'actuelle majorité, l'espoir d'être enfin élus à la faveur de je ne sais quel conditionnement politique.

L'incompatibilité de deux exécutifs à mission différente sur le même territoire est démentie par l'expérience. L'existence d'un conseil général aux compétences accrues par la décentralisation pour l'administration générale et politique n'exclut pas la présence d'une assemblée régionale, élue différemment, et chargée d'assurer le développement économique et social, l'aménagement du territoire, la planification, la recherche scientifique, dont vous prônez justement l'intérêt. Elle a d'ailleurs stimulé efficacement à la Martinique, par exemple, dans l'aquaculture et les énergies nouvelles, cette assemblée régionale de développement économique, susceptible de bénéficier de fonds spécialisés alloués par la D. A. T. A. R., le F. I. D. A. R., voire par des organismes européens.

Ainsi la volonté populaire, l'expérience d'une coexistence harmonieuse des deux institutions départementale et régionale, la nécessité d'associer plus largement les jeunes forces vives et compétentes de notre société en mutation sociale, technique et culturelle, tout concourt au choix d'institutions nationales qui nous maintiennent fermement dans le droit commun des départements français en rejetant toute possibilité d'évolution séparatiste.

L'article 73 de la Constitution prévoit d'éventuelles adaptations, mais non la création d'une nouvelle entité juridique ouvrant la voie à des évolutions dont se réjouissent déjà les autonomistes. Je sais d'ailleurs que vous ne partagez pas leur espérance.

Les Martiniquais s'étaient insurgés contre le programme commun de la gauche qui en faisait des étrangers. Qui oserait maintenant en défendre les dispositions sclérotées ? Aujourd'hui, la même sagesse populaire, dans la profondeur des diverses couches sociales, anime au nom de la population martiniquaise la voix de ceux qui refusent que s'entrouvrent les portes de l'aventure.

L'expérience vécue des conséquences douloureuses du relâchement des liens d'une petite collectivité insulaire, isolée d'avec un grand ensemble national, justifie dans l'économie du monde moderne notre insistance à réclamer le maintien du droit commun départemental à la Martinique.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Camille Petit.

M. Camille Petit. Je vais conclure... comme mes prédécesseurs. (Sourires.)

C'est pourquoi restent vaines et déplacées toutes les critiques de conservatisme rétrograde qui nous sont adressées.

Compte tenu de ces insuffisances et des incertitudes persistantes, je ne pourrai voter ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, pour souscrire à un engagement pris avec M. le ministre chargé des relations avec le Parlement afin que l'Assemblée puisse mener en temps utile les débats budgétaires, j'ai renoncé à présenter un exposé liminaire après que le dernier des rapporteurs eut parlé.

Je me contenterai, à la fin de ce débat, de vous faire une présentation qui pourra donc apparaître un peu tardive et j'essaierai d'apporter quelques éléments de réponse aux nombreux orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

En premier lieu, je tiens à remercier les rapporteurs pour le sérieux de leur travail qui nous a permis d'obtenir de précieuses informations.

L'essentiel a été dit sur les chiffres mais, dans la discussion, j'ai rencontré deux catégories d'orateurs ; ceux qui ont bien voulu considérer que les crédits du secrétariat d'Etat ne représentent qu'une part infime de l'effort accompli par l'Etat en faveur des départements et des territoires d'outre-mer et ceux qui, pardonnez-moi de vous le dire monsieur Douset, se sont acharnés pour des raisons qui ne me paraissent pas très évidentes, à souligner que cet effort de l'Etat ne se réduisait qu'aux crédits du secrétariat d'Etat. C'est ainsi que le chiffre de 12 p. 100, qui n'est pas d'ailleurs tout à fait exact — car on ne m'a pas fait grâce des deux dixièmes situés après la virgule — a été souvent cité. Or le problème ne se pose pas en ces termes.

Le projet de budget qui vous est soumis représente un peu plus de 1 084 millions. Ce chiffre représente le total des dotations — dépenses ordinaires et crédits de paiement — que la plupart des orateurs ont cité. Mais, pour rapporter ce montant aux chiffres du budget initial de 1981 il convient d'abord d'écarter les actions qui ont été transférées aux budgets de certains de mes collègues, je pense notamment aux crédits de la recherche dont je vous parlerai tout à l'heure. Une fois cette correction opérée, apparaît la progression qui a été soulignée dans le débat.

Certains des orateurs ont certes estimé qu'elle était insuffisante. Je leur répondrai en présentant trois catégories d'observations.

D'abord, une analyse, peut-être un peu moins rapide, de ce projet de budget fait apparaître une croissance très différente pour les postes les plus importants qui concernent les actions économiques et sociales.

Ensuite, le budget d'un secrétariat d'Etat dont le rôle est de coordonner l'action de l'Etat pour un certain secteur — en l'occurrence un secteur géographique — ne peut pas être apprécié isolément. Tous ceux qui ont oublié cette règle savent qu'en réalité il faut rapporter ces crédits à l'ensemble, plus vaste, de l'effort financier global que le Gouvernement consentira en 1982 au bénéfice des départements et des territoires d'outre-mer. Il convient donc de cumuler toutes les dotations inscrites aux projets de budget des ministères techniques, ainsi que l'un des intervenants l'a rappelé tout à l'heure.

Enfin, un budget ne s'analyse qu'au travers de la politique qu'il sous-tend. Tels seront les trois thèmes de mon intervention.

En premier lieu, l'analyse des chiffres du projet de budget du secrétariat d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer démontre que leur total — cité au début de mon exposé — est composé pour plus du tiers — 357,4 millions de francs — de dépenses de fonctionnement et, principalement, de crédits de rémunération des fonctionnaires. Or vous savez que l'indication du montant de ces crédits n'a qu'une valeur relative.

En revanche, les dotations qui figurent au titre IV de ce projet de budget, c'est-à-dire celles qui retracent les interventions que nous mènerons, notamment en matière économique, sociale et culturelle, sont en accroissement de près de 17 p. 100 par rapport à 1981. Elles passent en effet de 245,3 millions de francs dans le budget initial 1981 à 286,5 millions de francs dans le projet que je vous présente.

Il convient d'examiner de la même façon l'effort d'investissement que traduit ce projet de budget, non pas en termes de crédits de paiement qui sont ouverts au budget par le Gouvernement en fonction des besoins réels de paiement pour 1982, mais par référence au volume des autorisations de programme, c'est-à-dire à l'ampleur des travaux que le Gouvernement entend voir lancés durant l'année à venir. Ainsi, on peut constater que les crédits d'autorisations de programme progressent globalement, tant en interventions directes de l'Etat qu'en subventions, de 14,5 p. 100 en passant, en chiffres absolus, de 410 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1981 à 469,6 millions de francs au projet de budget pour 1982.

Globalement donc, les crédits d'intervention économique, sociale et culturelle, qui susciteront ou accompagneront les

activités des agents économiques des départements et des territoires d'outre-mer en 1982, augmentent de 15,4 p. 100 par rapport à 1981.

En second lieu, le budget dont je disposerai ne représente, ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, qu'une fraction minoritaire de l'effort global du Gouvernement en faveur des populations d'outre-mer.

En effet, les dépenses de subventions inscrites au titre IV du projet de budget de l'Etat, tous ministères confondus, passeront de moins de 2 440 millions de francs en 1981 à environ 3 300 millions en 1982. Il s'agit donc d'une augmentation de l'ordre de 40 p. 100 en un an. Personne, bien entendu, n'a cité ce chiffre ! Vous avouerez que pour un gouvernement qui s'apprête à pratiquer la politique de l'abandon, c'est une bien curieuse manière de procéder ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Fontaine. Il y a des précédents.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous en parlerons tout à l'heure, monsieur Fontaine. Je constate d'ailleurs que vous vous exprimez davantage de votre banc qu'à la tribune.

M. Jean Fontaine. Laissez-moi le temps, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous pourrons en parler !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Quant aux autorisations de programme strictement civiles, leur accroissement se situera aux alentours de 24 p. 100.

L'effort réservé par l'ensemble des ministères aux départements et aux territoires d'outre-mer est, dans ses grandes masses, considérable : l'ensemble des dépenses passera en effet, pour les départements d'outre-mer, de 10,8 milliards de francs en 1981 à 13 milliards en 1982, soit un accroissement supérieur à 20 p. 100 ; pour les territoires d'outre-mer elles progressent de 3 180 millions de francs en 1981 à 3 630 millions en 1982, ce qui représente une augmentation supérieure à 14 p. 100.

Au total, toutes les dépenses, agrégées, qu'elles soient civiles ou militaires, ordinaires ou en capital, augmenteront en 1982 d'environ 23 p. 100 par rapport à leur montant de 1981.

Il s'agit, donc, mesdames et messieurs les députés, d'un effort très important accompli en faveur de nos compatriotes d'outre-mer auquel le Gouvernement vous convie en soumettant à votre vote ce projet de budget.

En troisième lieu je vous donnerai, afin d'éclairer ce débat, quelques éléments sur la politique économique, sociale et culturelle que compte mener le Gouvernement. Il serait en effet difficile d'apprécier ces masses budgétaires sans les rapporter à cette volonté politique. Il va de soit que nous aborderons également, tout à l'heure, ce problème au statut qui passionne tant les esprits.

M. Christian Nucci. Et les échauffe !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'examinerai successivement les problèmes de développement économique, de la politique sociale et de la politique culturelle.

Le développement économique des départements et des territoires d'outre-mer doit s'inscrire dans le cadre du Plan national et du plan intérimaire de deux ans préparé par le Gouvernement.

Il faut que nous assistions, dans ce domaine, à une rupture avec la politique économique antérieure et à une relance prioritaire des forces productives locales, afin de desserrer, dans toute la mesure du possible, l'étau des importations venues de métropole ou d'ailleurs et dont le caractère massif freine le développement.

Cette analyse a d'ailleurs été présentée par de nombreux orateurs et notamment par M. Brunhes. Il n'y a pas lieu d'y revenir, d'autant que tout le monde est d'accord ; les divergences n'apparaissent que sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

La promotion de l'investissement productif implique que l'accent soit mis sur le développement non pas de n'importe quel type d'industrialisation ; car il faut se garder de rêver, mais essentiellement du secteur de l'artisanat — qui connaît un très fort développement, en particulier dans les départements d'outre-mer — et des entreprises de petite et de moyenne taille. Il s'agit d'ailleurs de secteurs qui sont volontairement créateurs d'emploi.

Des structures de promotion et d'aide à l'investissement de ce secteur seront donc réformées dans cette optique.

Dans le domaine agricole, le Gouvernement vient de montrer tout récemment sa détermination de voir se poursuivre sans défaillance les activités traditionnelles. Je pense notamment

à l'industrie sucrière et à la culture de la banane, à laquelle faisait allusion, tout à l'heure, M. Moutoussamy. A ce propos, je suis étonné que M. Sablé m'ait posé une question sur le devenir de l'usine du Lareinty, alors que je m'en suis expliqué très clairement, me semble-t-il, devant le conseil général de la Martinique il y a moins de quinze jours. Je lui rappelle, puisqu'il n'a pas l'air d'être informé, que j'attends toujours que cette assemblée, au sein de laquelle ses amis occupent une position éminente, me fournisse, comme elle s'y est engagée, la composition du capital de la société d'économie mixte.

M. Victor Sablé. Voilà ce que je voulais que vous disiez publiquement ici. Je vous remercie de votre déclaration.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je voulais aussi que cette assemblée sache que vous connaissiez les éléments de réponse à la question que vous m'avez posée.

M. Christian Nucci. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Le nouveau règlement communautaire sur le sucre, entré en vigueur le 1^{er} juillet dernier, maintient l'intégralité des quotas de production à prix garanti aux entreprises des départements d'outre-mer. Le prix d'intervention étant toutefois, comme vous le savez, insuffisant, l'Etat octroiera un complément d'aide pour les petits et moyens planteurs. Il participe, en outre, à la restructuration de l'industrie sucrière, notamment en Guadeloupe et à la Martinique, sur une triple base : maintien des activités ; sauvegarde de l'emploi et implications des collectivités départementales concernées.

J'ai été quelque peu surpris d'entendre plusieurs orateurs m'encourager à tout faire pour maintenir ces usines en activité. Je rappelle que, dès ma prise de fonction, j'ai été confronté aux difficultés que connaissaient des usines qui menaçaient de cesser leurs activités. M. Bertile, pour la Réunion, et d'autres orateurs, pour les Antilles, ont cité le nombre des usines qui avaient fermé sous le septennat précédent.

Or aucune des usines qui étaient jusqu'à ce jour menacées n'a fermé. Le Gouvernement a mis en place des solutions audacieuses qui mettent en jeu toutes les parties concernées et qui supposent la participation des élus départementaux. On n'abandonnera plus ces entreprises aux lois aveugles du marché, comme ce fut le cas par le passé. C'est une innovation de ce Gouvernement. Je m'étonne donc que ceux qui posent aujourd'hui ces questions, avec des accents dramatiques, ne l'aient pas fait au cours du septennat précédent. J'aurais sans doute eu moins d'usines à sauver aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Une mission interministérielle à la Réunion vient de bâtir, en accord avec les planteurs, un plan de mesures analogues.

Enfin — pour répondre aux préoccupations de M. Jalton et de M. Moutoussamy, députés de la Guadeloupe — le Gouvernement envisage de lier, dans une structure interprofessionnelle, l'ensemble des parties prenantes de la fabrication du sucre et de tous ses dérivés.

Il serait ce soir prématuré d'aller au-delà de cette proclamation d'intention. Sachez qu'elle est soutenue par une volonté politique et que les prémices de cette organisation apparaîtront avant que nous ne discutons le prochain budget.

Cependant il ne saurait être question de s'abandonner aux charmes dangereux de la monoculture. Une diversification des cultures, particulièrement bien adaptée à la structure souvent familiale des exploitations, sera recherchée. Plusieurs orateurs, en particulier M. Jalton, ont exprimé ce souhait. Il est partagé par le Gouvernement. Une réflexion globale doit être menée sur le développement agricole des différents départements d'outre-mer, où les situations sont si variées — comme a bien voulu le reconnaître M. Michel Debré — qu'il faut que l'on cesse d'intervenir au coup par coup. Il convient au contraire de se fixer des objectifs et de définir les moyens propres à les atteindre en cessant, contrairement à ce qui a été fait auparavant, de se contenter de réagir lorsque un obstacle se présentait.

S'agissant de la sylviculture, je serai bref. Le Gouvernement a nommé un parlementaire en mission sur les problèmes de la forêt et de la filière bois. A ma demande, il s'est rendu récemment en Guyane. Il ne faut pas en conclure que nous nous désintéressons des autres départements d'outre-mer. Mais vous savez tous quelle est pour le département de la Guyane l'importance que représente la sylviculture.

Quant aux activités qui dépendent de l'exploitation de la mer, la pêche et l'aquaculture me paraissent particulièrement devoir être développées dans le sens de la satisfaction des

besoins locaux, que ce soit aux Antilles ou en Polynésie. Le temps des études devrait cesser pour que commence celui des travaux pratiques. On doit désormais se préoccuper de mettre en place les structures qui permettront, non pas à des éléments venus d'ailleurs mais à des Polynésiens ou à des Antillais, de trouver sur place les conditions de pratiquer ce genre de culture.

Je saurais gré à ses collègues de faire part de cette réponse à M. Flosse qui me posait des questions avec tant de véhémence.

S'agissant de la pêche qui ne peut pas laisser indifférent le député de Saint-Pierre-et-Miquelon, non plus, d'ailleurs, que ceux des Antilles, ou de la Réunion, il va de soi qu'une politique sera mise en œuvre — c'est le rôle et la responsabilité du ministre de la mer — pour développer à la fois la pêche en haute mer — ce projet concernera donc essentiellement la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon — et la pêche artisanale, c'est-à-dire de moindre distance, qui concerne au premier chef les Antilles et l'approvisionnement direct de la Réunion et des territoires d'outre-mer.

Il n'est pas très acceptable que la plupart des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer soient fortement déficitaires en produits de la mer, alors que la politique d'exploitation des zones économiques doit permettre de parvenir au moins à la satisfaction des besoins propres à ces départements et à ces territoires.

Dans le domaine de l'énergie et de la recherche — secteur d'action prioritaire pour le Gouvernement — les potentialités importantes que recèle l'outre-mer seront méthodiquement explorées, puis exploitées. En particulier, une moindre dépendance énergétique des départements et des territoires sera recherchée par l'utilisation des énergies renouvelables — géothermie, énergie maritime et bois.

Le secteur touristique, auquel ont fait allusion de nombreux orateurs, axé principalement, pour ne pas dire exclusivement, par l'ancien gouvernement, sur une hôtellerie de luxe, connaît actuellement de graves difficultés, en particulier aux Antilles. Pour des raisons à la fois économiques et sociales, cette activité nous paraît devoir être réorientée vers la clientèle plus modeste, ce qui implique une diversification des structures d'hébergement, socialement mieux intégrées au tissu humain des lieux d'accueil.

Je voudrais répondre à M. Flosse, qui me sommat tout à l'heure de préciser les intentions du Gouvernement en matière touristique, que je suis un peu étonné qu'il m'ait posé cette question alors qu'il a été un ardent défenseur du statut d'autonomie. Il devrait pourtant savoir qu'en Polynésie, ces actions économiques sont de la compétence du territoire. Qu'il s'interroge sur l'éventualité d'une aide de l'Etat, oui, mais il serait nécessaire qu'il commence par me faire connaître les choix des élus, dont il fait partie, et qui ont la responsabilité de la gestion économique de la Polynésie française.

Enfin, la plupart des orateurs — M. Jalton, M. Bertile par exemple — ont fait allusion au dernier des axes de développement que j'évoquerai dans cet exposé, mais non le moindre : les transports. C'est effectivement un sujet important, qu'il s'agisse du fret maritime — approvisionnement sur le plan économique en matières premières ou en produits de consommation — ou qu'il s'agisse du fret aérien.

J'ai déjà eu l'occasion de dire publiquement qu'une négociation avait été entamée à propos du fret aérien — je crois que M. Bertile l'a rappelé tout à l'heure — avec la compagnie nationale afin d'obtenir des passages à moindre prix pour les travailleurs les plus défavorisés, mais cela ne doit être considéré que comme un premier pas.

En matière de transports maritimes — sujet évidemment le plus important puisqu'ils conditionnent dans une large mesure la structure économique des départements d'outre-mer — il faudra également mettre un frein à la politique libérale qui avait été menée jusqu'à ce jour et qui avait pour conséquence de faire peser les contraintes sur la compagnie nationale alors que trop souvent les zones de profits étaient exploitées par des compagnies privées. Il convient d'y remettre bon ordre. Il s'ensuit non pas que l'on exclura tel ou tel secteur d'activité mais qu'il faudra partager tant les profits — s'il y en a — que les contraintes, de telle sorte que l'on abandonne un système dans lequel la répartition n'était pas bonne.

Vous constatez, mesdames, messieurs les députés, que chacun des grands secteurs économiques, dont je viens de parler et auxquels on pourrait consacrer plus de temps, est entièrement tourné vers un développement plus rapide, plus équilibré, plus fort et plus juste.

Plus juste car, ne vous y trompez pas, la situation économique dans les départements et les territoires d'outre-mer que nous a légué l'ancien gouvernement était excellente.

Son seul défaut était qu'elle le fût seulement pour une faible couche de privilégiés. Qu'importait qu'elle laissât pour compte la population laborieuse avec des taux de chômage défiant la simple décence et le respect dû aux hommes ? Qu'importait que le fossé entre les riches et les pauvres s'accroisse ? Qu'importait que l'espoir disparaisse et que deviennent de plus en plus théoriques les principes de liberté et d'égalité ?

C'est à renverser ce courant — le travail sera difficile et l'effort de longue haleine car en économie rien ne peut se faire en un jour, chacun ici le sait — à rendre à chacun sa juste place dans la société, que l'action du Gouvernement est et sera consacrée.

S'agissant de la politique sociale que le Gouvernement entend poursuivre, je rappellerai d'abord quelques grands principes et j'évoquerai ensuite les actions principales qui seront menées.

Il s'agit avant tout de parvenir à l'instauration d'une société plus juste, plus solidaire. Cette conception se traduit par des objectifs précis qui sont inscrits dans le plan de développement économique et social auquel j'ai fait allusion.

Priorité sera donnée, à qualification égale, aux candidats originaires du département ou du territoire lors de la recherche d'un emploi — l'une des préoccupations qu'évoquait tout à l'heure M. Jaiton. Une nouvelle politique de formation professionnelle sera adaptée aux réalités locales — sujet que pratiquement tous les orateurs ont abordé. Seront entrepris une généralisation progressive de la protection sociale — souhait repris par un grand nombre d'intervenants — et un développement hardi du logement social.

La mise en œuvre de cette politique est d'ores et déjà largement engagée. A ce sujet, il n'est pas question de laisser croire ou de faire accroire que les gouvernements précédents n'ont rien fait. Je crois simplement qu'ils ont commis un erreur considérable qui consistait à juxtaposer une politique d'aide faisant largement appel à la solidarité nationale, à des mécanismes de transfert, d'une part, et les mécanismes du libre marché, d'autre part.

Il est arrivé ce qui devait arriver : l'imagination des mécanismes de marché — je parle par euphémisme — a largement récupéré le volontarisme des transferts, ce qui explique peut-être que les résultats n'aient pas été à la hauteur de l'effort de solidarité qui a été effectivement mis en place et que nul ne doit contester. Plus que le volume de cette aide, ce sont les résultats qui sont contestés.

La politique sociale, je le répète, est d'ores et déjà largement engagée.

En premier lieu, l'effort de solidarité sociale vers l'outre-mer s'est poursuivi. Je rappellerai à mon tour que toutes les mesures sociales qui ont été applicables en France métropolitaine ont été, sur ma demande et sur celle du Premier ministre, immédiatement étendues à l'outre-mer. Un député de la Réunion rappelait tout à l'heure que, s'agissant du S.M.I.C., un effort de rattrapage, même s'il est modeste, a d'ores et déjà été entrepris ; il est représentatif de la volonté du Gouvernement de s'engager dans cette voie.

M. Albert Pen. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Par ailleurs, ainsi que l'a rappelé un autre orateur, l'année 1981 aura été la première année de plein fonctionnement de l'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer, mesure qui avait été décidée par le gouvernement précédent. Les sommes dépensées à ce titre par l'Etat sont en forte progression. On peut, à la limite, le regretter car il vaudrait mieux que ce type d'indemnisation n'existe pas — il n'y aurait pas de chômage — mais on doit bien s'en satisfaire car elle témoigne du souci de cette solidarité nationale qui imprègne chacune des mesures que prend le Gouvernement et que d'autres s'évertuent à voir disparaître.

Au budget primitif du ministère du travail en 1981 était prévue à ce titre une somme de 32 millions de francs. Mais en fait, 78 millions de francs ont été versés en cours d'année grâce à un apport de 46 millions de francs prévu au collectif de juillet 1981. Au budget de 1982, la dépense prévisionnelle est de 123 millions de francs, soit 58 p. 100 d'augmentation.

Il demeure dans les perspectives gouvernementales, mais selon un calendrier à déterminer, la suppression de la condition d'activité pour le versement des prestations familiales. C'est aussi une mesure à laquelle ont fait allusion certains orateurs. La discrimination n'a bien entendu pas échappé à l'actuel gouvernement.

Enfin, ce dernier a accepté le principe de la poursuite des politiques de convention avec les territoires du Pacifique. Grâce à ces conventions, la métropole participe notamment à la couverture sociale des plus défavorisés — familles nombreuses à faibles

ressources en Polynésie, handicapés physiques en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, personnes âgées en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna.

Mais l'Etat entreprend aussi une action de clarification des aides, dans le souci d'une plus grande justice sociale.

Le ministère du travail et mon secrétariat d'Etat ont obtenu le maintien, en dépit de la mise en place de l'indemnisation du chômage, de l'enveloppe « chantiers de développement ». Il paraît en effet hors de doute que ces chantiers permettent d'apporter des ressources à des personnes, à des familles qui ne pourraient pas bénéficier de l'indemnisation du chômage.

Les premiers mois de 1982 seront mis à profit pour vérifier, d'une part, comment se conjuguent l'indemnisation du chômage et les chantiers et, d'autre part, comment fonctionnent ceux-ci.

Dans un autre domaine, celui du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, le secrétariat d'Etat souhaite également obtenir la certitude que les fonds très importants dispensés le sont dans un souci de réelle solidarité, d'équité et d'efficacité. Je veillerai surtout à ce que le principe de la parité globale soit scrupuleusement respecté.

Le F.A.S.S.O. a permis des réalisations importantes. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner publiquement. Je n'ignore pas la nature des problèmes qui se posent. Je répondrai aux divers intervenants qui s'en sont préoccupés que la négociation interministérielle est en cours et que dès que nous aurons des éléments de réponse supplémentaires, je les ferai connaître aux parlementaires.

En premier lieu, cette politique sociale s'appuie sur la volonté de privilégier les actions débouchant sur des créations d'emploi.

A ce titre, je tiens à souligner que le secrétariat d'Etat a participé ardemment aux activités des groupes de travail qui mettent en place les programmes de création d'emploi d'initiative locale, de jeunes volontaires, qui doivent trouver leur pleine mesure en 1982.

Enfin, je rappelle la volonté du Gouvernement de résorber les dernières zones d'habitat insalubre et de concentrer à cet effet sur les logements très sociaux la plus grande partie des crédits de la ligne budgétaire unique. Cette dernière, vous avez pu le constater, a été dotée pour 1982 de 420 millions de francs, contre 340 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1981, soit une augmentation de près de 25 p. 100.

Cette politique sociale serait naturellement incomplète si elle ne s'appuyait pas sur une politique cohérente de l'éducation et de la formation.

Les objectifs visés par le secrétariat d'Etat, de concert avec le ministère de l'éducation nationale et celui de la formation professionnelle sont aujourd'hui clairs ! Il s'agit de doter les départements et les territoires d'outre-mer de moyens quantitatifs qui soient à la mesure réelle de leurs besoins. Une bonne éducation et une bonne formation professionnelle ne peuvent s'appuyer que sur un certain nombre d'infrastructures essentielles et un corps enseignant de grande qualité.

Sur le plan quantitatif — et cela est impératif pour l'outre-mer — tout sera mis en œuvre pour permettre une meilleure adaptation des moyens, des programmes aux spécificités de l'outre-mer. Que l'on ne me dise pas aussitôt que cette option est synonyme de politique de la formation ou de l'éducation au rabais.

Au contraire, je constate le taux actuel d'échec scolaire, l'inadaptation des formations dispensées par rapport aux besoins réels des départements et territoires d'outre-mer et aux aspirations de leurs populations. Il ne faut donc pas seulement transposer les méthodes métropolitaines, il faut les changer. C'est la raison pour laquelle j'encourage actuellement toute recherche permettant, par l'exemple, de prendre en compte dans l'enseignement du français, le créole parlé dans les familles.

De la même façon, je suis avec beaucoup d'attention les expériences menées en Polynésie, en concertation avec le territoire et le ministère de l'éducation nationale, de formations polyvalentes bien adaptées à la configuration des archipels. Actuellement, un inspecteur général de l'éducation nationale effectue une mission dans les territoires d'outre-mer afin d'examiner les nouvelles méthodes qu'il conviendrait d'introduire rapidement pour adapter l'appareil d'enseignement.

Par ailleurs, j'encourage les nouvelles orientations du fonds social européen qui intervient de façon importante dans les départements d'outre-mer et privilégie les formations d'initiative locale, ayant un caractère novateur et débouchant sur des emplois effectifs.

Je voudrais enfin parler de la politique culturelle. Le besoin de la bouleverser est à la mesure de l'incompréhension et des blessures dont ont souffert trop longtemps les populations de

l'outre-mer du fait de notre ethnocentrisme naturel. Il faut que se fassent jour en ce domaine les diversités, la multiplicité des aspirations et des expressions.

C'est conscient de ces réalités que le Gouvernement s'est tourné vers l'un des vôtres, mesdames et messieurs, dont vous connaissez toutes et tous les qualités : Aimé Césaire, l'un des plus grands poètes de langue française dont le renom est universel. Nous lui avons demandé de réfléchir aux problèmes culturels de l'outre-mer, d'en analyser la complexité, d'exprimer les manques et de souligner les aspirations, afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique active de développement culturel. Le Gouvernement souhaite que ce soit l'outre-mer qui s'exprime d'abord, avant toute structure administrative ou gouvernementale.

Sans préjuger les résultats de la mission de M. Césaire, je souhaite toutefois vous rappeler les grandes orientations du Gouvernement dans ce domaine, car elles correspondent à des engagements pris par M. le Président de la République lui-même devant le peuple français : reconnaissance des identités culturelles ; recherche et approfondissement des sensibilités culturelles de l'outre-mer sous toutes leurs formes, tant sur le plan local que sur le plan national. Il est en effet fondamental que la métropole acquière une meilleure connaissance de la culture de nos départements et territoires d'outre-mer. Il s'agit enfin du rayonnement de la culture française qui ne peut être disjointe de la contribution de toutes les richesses culturelles de l'outre-mer dont l'histoire de ce pays est profondément imprégnée.

Vous le voyez, notre politique ne se contente pas de respecter les démarches locales. Elle les appelle. Elle veut répondre aux aspirations de dignité sous-jacentes dans nombre de revendications culturelles. Notre politique doit être un carrefour, un point de rencontre, de dialogue entre les hommes, les régions du monde, les civilisations.

A ce titre, j'attache d'ores et déjà une importance particulière à la préparation du festival d'art du Pacifique, qui doit se tenir en 1984.

Le Gouvernement prendra les moyens de cette politique. La progression de la dotation budgétaire du ministère de la culture consacrée à l'outre-mer en est le signe : 10,7 millions de francs en 1982 contre 6,5 millions en 1981. Je vous laisse calculer le pourcentage de progression.

Mais avant de terminer cet exposé sur l'aspect culturel de notre politique et parce que j'entends déjà les voix de certains qui vont stigmatisant le recul de la culture dite française face à l'émergence de formes différentes de la culture dont le caractère émotionnel nous a trop souvent échappé, je me permettrai de vous citer une réflexion de Claude Lévi Strauss :

« La tolérance n'est pas une position contemplative dispensant les indulgences à ce qui fut et à ce qui est. C'est une attitude dynamique qui consiste à prévoir, à comprendre et à promouvoir ce qui veut être. La diversité des cultures humaines est derrière nous, autour de nous et devant nous.

C'est le sens de notre entreprise et je suis persuadé que la culture française se grandira encore au contact de l'universel.

M. Christian Nucci. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je voudrais voir dans cette politique culturelle le symbole, le modèle de toutes les politiques que nous menons et continuerons de mener outre-mer, fondées sur des principes qui s'appellent : respect de l'identité de chacun, appel à la responsabilité de tous, individus ou collectivités, et concertation la plus ouverte.

Je ne peux évidemment pas terminer mon exposé sans aborder le problème qui a été largement traité à la tribune, qui est celui de l'application de la décentralisation aux départements d'outre-mer, un problème que l'on qualifie, un peu hâtivement, de politique mais qui ne suffit pas à résumer notre politique dans les départements d'outre-mer.

Des procès d'intention nous ont été faits, et M. Nucci a eu raison de rappeler les conditions dans lesquelles ont été menées certaines campagnes. Je suis étonné que ceux qui nous admonestent parfois ne se souviennent pas des procédés que l'on a utilisés dans certains départements d'outre-mer pour faire croire aux populations que l'accession de tel ou tel candidat à la présidence de la République se traduirait immédiatement par l'abandon des départements d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Fontaine. C'est un fait !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voici des mois, monsieur Fontaine, vous disiez que si François Mitterrand était

élu Président de la République française, la Réunion serait abandonnée. Il est président de la République française, je suis secrétaire d'Etat, et vous, vous êtes toujours là !

M. Christian Nucci. M. Fontaine siège à l'Assemblée nationale française !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. A la Réunion, précisément, j'ai rappelé la fable de Guillot qui ne cessait de crier « Au loup ! » : finalement, le loup est sorti du bois et a mangé Guillot. Alors, cessons de crier « Au loup ! », car il n'y a pas lieu de le faire. Il convient tout simplement d'adapter la décentralisation à la spécificité des départements d'outre-mer.

Cette spécificité, monsieur Michel Debré, je ne la caractérise pas seulement par la géographie et l'histoire, j'ai même tendance à penser que, compte tenu des transferts de compétences qu'entraînera la décentralisation, le problème numéro un sera celui de la coexistence des deux pouvoirs réels aux compétences étendues sur un même territoire. Vous n'ignorez pas que, jusqu'à présent, la région n'est pas une collectivité locale, mais n'est qu'un établissement public, dont les pouvoirs sont limités, et qui n'a pas le droit d'être maître d'ouvrage ou d'engager des dépenses de fonctionnement.

Mais le fond du problème est de savoir pourquoi certains craignent tant que l'on prenne en compte la différence et s'acharnent à confondre l'unité de la République avec le nivellement des procédés juridiques. Une communauté nationale, ce n'est pas simplement le droit, c'est une histoire, une langue, une culture, mais aussi un consensus. Peu importe, à la limite, le cadre juridique : nous devons chercher l'efficacité. Mais le problème que vous craignez, dont vous parlez solennellement, se situe dans les consciences, monsieur le Premier ministre, et non pas dans les formules juridiques.

M. Michel Debré. Dans les institutions !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vous êtes persuadé qu'une majorité de femmes et d'hommes de l'outre-mer sont liés à la métropole, que craignez-vous donc ? Vous croyez que ce sont les institutions qui font les consciences, je pense que les consciences priment sur les institutions. C'est presque un débat philosophique qui nous oppose, et nous ne le trancherons pas ce soir. Il faut l'aborder dans la sérénité et ne pas l'enfermer dans des limites étroitement électorales. Je ne dis pas cela pour vous, monsieur Debré, car je connais votre attachement à certaines idées, mais puisqu'on a fait allusion à ceux qui veulent être élus, on pourrait aussi parler de ceux qui ne veulent pas être battus. J'espère quand même qu'on voit plus loin que cela, qu'on pense à l'intérêt des populations et qu'on cherche surtout à faire une œuvre durable.

On l'oppose souvent les lois de 1960 et de 1971, mais le Parlement a toujours le droit de légiférer et ce qu'une loi a prévu, une autre loi peut le défaire. L'appel aux grands principes, excusez-moi de vous le dire avec franchise, c'est la grande ritournelle du conservatisme.

M. Michel Debré. Et la Constitution ?

M. Christian Nucci. Vous-même, vous avez transformé la Constitution !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On voudrait nous faire croire que si l'on touche à quelque chose, tout s'écroulera. Eh bien, non ! Pour progresser, il faut changer les choses et parfois même certaines institutions. Encore une fois, ce n'est pas en criant « Au loup » que l'on conjurera le sort, que vous semblez craindre, mais en agissant sur place. Je le dis pour les départements d'outre-mer comme je l'ai dit, monsieur Lafleur, à Nouméa sans être certain d'avoir été entendu. Ce n'est pas par des proclamations solennelles que l'on résout les problèmes. Je pourrais même vous dire, monsieur le Premier ministre, que, parfois, la solennité des proclamations est inversement proportionnelle à leur effet. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler certaines affirmations péremptoires, les « jamais », les « toujours », qui ont été démenties par les faits.

M. Umberto Battist. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. La solution est dans les départements d'outre-mer ; elle réside dans la création de conditions économiques et sociales qui permettent le développement de ces régions, dans le respect de leur spécificité. C'est là que nous devons agir, sans nous abandonner à de vaines querelles.

Et puis, monsieur le Premier ministre, jusqu'à la mise en place de la réforme régionale, n'y avait-il pas qu'une seule assemblée dans les départements d'outre-mer ?

M. Michel Debré et M. Jean Fontaine. Comme en métropole !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Pourquoi affirmez-vous alors que s'il y avait, par malheur, une seule assemblée nous serions déjà engagés de manière irréversible dans le processus du séparatisme ?

M. Michel Debré. Vous avez repris le projet communiste, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Encore une fois, votre argumentation est fondée sur le fait qu'une seule assemblée serait déjà le début du séparatisme, alors que jusqu'en 1971 il n'y en avait bel et bien qu'une : le conseil général.

M. Michel Debré. Il y avait un préfet.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Votre argumentation est donc fallacieuse.

M. Michel Debré. Nous demandons l'application du droit commun.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. M. Sablé et M. Fontaine m'ont rappelé mes déclarations du mois de juin, mais qu'ai-je dit alors ? Que le problème de l'outre-mer serait traité dans le cadre de la législation décentralisatrice ; ce sera le cas. Et vous connaissez l'article 1^{er} du projet de loi qu'a adopté l'Assemblée nationale. Je n'y reviens pas.

Il est donc inutile d'avoir ces faux débats...

M. Michel Debré. Ce ne sont pas de faux débats.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... qui vont finir par sonner creux !

On a presque reproché au Gouvernement de prendre position. Mais vous n'attendez tout de même pas du Gouvernement qu'il se tourne vers vous sans aucune idée sur ce qu'il doit faire. Le Gouvernement a quelques idées et quelques principes ! Acceptez donc, puisqu'il tient son pouvoir du suffrage universel, qu'il fasse connaître sa position sur laquelle vous aurez le loisir de réagir. Les assemblées seront ensuite consultées, bien que le caractère obligatoire de cette consultation ait été contesté.

M. Michel Debré. Et la loi de 1960 !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. N'entamons pas une querelle juridique qui n'a pas grande signification. De toute façon, la consultation aura lieu, puis le Parlement sera saisi.

En annonçant des mois à l'avance que la sécession et le séparatisme l'emportent, vous courez tout simplement le risque d'être une fois de plus démentis par la réalité.

M. Jean Fontaine. Nous le souhaitons !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous le savez parfaitement.

Monsieur Fontaine, dans votre discours, vous n'avez pas dit un mot sur les chômeurs, sur la formation, ...

M. Jean Fontaine. Vous voulez construire une maison sans fondations ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... sur l'éducation, sur le devenir des Réunionnaises et des Réunionnais. Je n'ai entendu que des procès d'intention.

Non, le Gouvernement n'abandonnera pas des territoires d'outre-mer et il respectera la volonté des populations des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Les seuls germes de séparatisme ou d'abandon ne viendront jamais d'ailleurs que des populations concernées !

M. Laurent Cathala, rapporteur pour avis. Ils sont dans la politique antérieure !

M. Jean Fontaine. Et en 1956, qu'a fait M. Defferre ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Là-bas comme ici, le suffrage universel est souverain et vous avez déjà suffisamment donné de preuves d'outrance dans le passé, pour que j'en reste là avec vous !

Mesdames, messieurs les députés, en toute hypothèse, sur ce sujet, c'est vous qui tranchez !

On ne comprendrait pas que je quitte la tribune sans aborder la question de la Nouvelle-Calédonie. J'ai entendu des points de vue très contradictoires ce soir, mais aussi sur place.

Il y a ceux qui croient que tout est possible et ceux qui pensent que rien n'est possible ou qui ne passent pas aux actes.

La situation de la Nouvelle-Calédonie n'est pas le fait du hasard, elle date de loin, et je ferai plaisir à M. Kaspereit en remontant à plus de vingt-trois années en arrière.

M. Gabriel Kaspereit. Je veux bien, mais alors vous étiez au pouvoir !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ne plaisantez pas, le sujet est grave ! Et je n'étais pas au pouvoir : j'étais en culottes courtes, monsieur Kaspereit, car je suis né en 1945 et malgré ma précocité, je n'étais pas au pouvoir en 1956. (*Sourires.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous connaissez l'histoire de notre pays, et vous savez que vos amis étaient au pouvoir en 1956.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous devriez savoir qu'il y a eu des changements profonds en 1971.

Je reviens à la Nouvelle-Calédonie où la situation est grave. Le Gouvernement en a pris acte. Après m'être rendu à Nouméa, j'ai dit qu'un certain nombre de choses avaient heurté ma conscience, mais certains s'évertuent à m'expliquer que j'ai mal vu et que tout est normal. Je continue d'affirmer que la situation heurte parfois les consciences et qu'il est juste temps d'agir.

Les événements se sont précipités. Je rappellerai à ceux qui me disaient tout à l'heure qu'il existe en Nouvelle-Calédonie des minorités violentes, que jusqu'à ce jour, hélas, il n'y a que des Mélanésiens qui ont été tués.

M. Jacques Lafleur. C'est faux.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Lafleur, combien de leaders politiques ont été tués ?

M. Jacques Lafleur. Combien d'autres, monsieur le secrétaire d'Etat, ont été tués sans qu'on en parle ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah ! on n'en a pas parlé. De toute façon, on ne va pas tenir une comptabilité de l'horreur. M. Julia m'a mis en garde contre les minorités violentes, je suis bien d'accord avec lui, mais il ne faut pas inverser les données du problème, surtout pour l'opinion métropolitaine. Jusqu'à ce jour, ceux qui sont tombés étaient le plus souvent des Mélanésiens. Je déplore leur mort, et j'aurais déploré de la même manière la mort de personnes appartenant à d'autres communautés.

En toute hypothèse, nous le savons bien, la solution passe par des réformes profondes et audacieuses, auxquelles le Gouvernement réfléchit. Il ne m'appartient pas ce soir d'anticiper sur des décisions qui relèvent du Gouvernement tout entier. Mais je puis assurer à M. Brunhes, comme à tous ceux qui se sont préoccupés de ce problème, que des décisions seront prises rapidement et qu'elles seront substantielles. Trop de promesses ont été faites dans le passé qui n'ont pas été tenues, trop de réformes ont été annoncées qui n'ont jamais vu le jour pour que l'on continue aujourd'hui ce jeu qui se révèle dangereux.

Ne croyez pas, monsieur Pen, que le calme relatif qui règne à Saint-Pierre-et-Miquelon incite le Gouvernement à se désintéresser de son sort. J'ai déjà répondu sur ce point à M. Plantegenest, au Sénat. Vous m'avez dit que mes réponses n'étaient pas à la mesure de vos espérances. Je le comprends. Je vous demande de comprendre à votre tour qu'il ne m'était pas possible, en quatre mois, de faire le tour de tous les problèmes.

Je suis avec beaucoup d'attention la situation à Saint-Pierre-et-Miquelon. Vous avez fait allusion au mouvement social qui s'y développe actuellement. J'ai accepté de recevoir les représentants des syndicats pour ouvrir une négociation avec eux, comme cela est normal. J'espère que nous parviendrons à un accord.

En ce qui concerne les problèmes de fond, j'espère avoir l'occasion de rendre visite à Saint-Pierre-et-Miquelon avant la fin de l'année. Mais ma réflexion n'est pas forcément liée à ma venue sur le territoire, et je pense être en mesure de vous donner prochainement des indications sur les points importants que vous avez évoqués, et en particulier sur la délimitation des zones économiques entre la France et le Canada. Le Gouvernement ne se désintéresse pas de ce problème. Il défend bien entendu les intérêts de la France, qui sont ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon.

S'agissant du statut, vous avez fait quelques réserves, que je crois fondées, sur la départementalisation. J'ai déjà dit que le

Gouvernement n'était pas hostile à une réflexion qui prenne en compte les spécificités de chaque département.

En ce qui concerne la révision du statut de la Polynésie française, je vous rappelle, monsieur Fiosse, que le Gouvernement s'est tout simplement adressé à la majorité territoriale. Des élections ont eu lieu en Polynésie française. Des conseillers territoriaux ont été désignés. Une majorité et une minorité se sont dégagées. Le Gouvernement a demandé aux autorités élues de désigner des représentants, et vous savez parfaitement que j'ai émis le souhait devant l'assemblée territoriale que les parlementaires soient associés à la réflexion qui doit s'ouvrir.

Cela étant, s'il y a des problèmes en Polynésie. Je vous demande, au nom du respect de l'autonomie du territoire, de bien vouloir laisser les Polynésiens les régler entre eux et de ne pas reprocher au Gouvernement de ne pas arbitrer à leur place des querelles locales.

Vous réclamez la dissolution de l'assemblée territoriale. Il n'appartient pas, là non plus, au Gouvernement de brutaliser les institutions comme cela a parfois été le cas naguère dans tel ou tel territoire pour donner telle ou telle majorité à tel ou tel parti ami. Nous respecterons les institutions dans les territoires d'outre-mer comme nous les respectons en métropole. Il vous revient de mener le combat politique dans les termes, que vous jugez convenables mais, de grâce, cessez de demander à l'Etat d'intervenir dans des conflits internes, dans le temps même où vous réclamez le respect de la dignité des populations locales et davantage d'autonomie. Il y a là une contradiction qui n'a pas pu vous échapper.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu. Une autre doit se tenir au début du mois de novembre. Comme je l'avait dit dès le départ, le Gouvernement est tout à fait ouvert à la discussion. Il serait inconcevable, en effet, qu'après avoir fait preuve de beaucoup de libéralisme dans la conception de la décentralisation en métropole, il fasse montre de sectarisme pour les départements et les territoires d'outre-mer. Les mêmes principes guideront son action en métropole comme pour l'outre-mer.

Mesdames, messieurs, j'aurais encore beaucoup à dire, par exemple à propos de Wallis-et-Futuna dont M. Brial nous a entretenus. D'innombrables questions se posent, territoire par territoire, département par département. Plusieurs d'entre vous, comme c'est naturel, se sont préoccupés des problèmes spécifiques de leur département.

Au terme de cette longue discussion, il ne me reste plus qu'à vous assurer une nouvelle fois de la volonté du Gouvernement de mener une politique résolue dans les départements d'outre-mer. Il n'a nullement l'intention qu'on lui prête de rompre les liens de solidarité qui existent avec les départements et les territoires d'outre-mer. Je vous demande, en conséquence, de voter le projet de budget pour 1982, pour que nous puissions passer à l'action. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer, I. — Section commune ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 17 215 322 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer : II. — Départements d'outre-mer. »

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre IV : 19 822 072 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 40 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 26 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 279 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 90 699 000 francs. »

Sur le titre IV de l'état B, MM. Bertile, Jalton et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 71, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 7 750 000 francs. »

La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Ainsi que je l'ai souligné dans mon intervention, de très importantes actions doivent être entreprises en ce qui concerne le Bumidom, notamment pour permettre aux travailleurs migrants en métropole de retourner périodiquement dans leur île.

Le problème se pose de manière particulièrement aiguë pour ceux qui sont chargés de famille et qui doivent donc payer plusieurs billets d'avion à des tarifs extrêmement élevés. Les crédits sont trop insuffisants pour permettre au Bumidom de travailler correctement. Dans ces conditions, nous estimons préférable d'y renoncer pour ne pas donner à ceux qui n'en bénéficieraient pas un sentiment de frustration.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Rouquet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan m'a chargé d'indiquer à l'Assemblée que la commission des finances n'avait pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. M. Jalton et M. Bertile ont eu recours à une technique parlementaire bien connue pour appeler l'attention du Gouvernement sur un problème réel, celui de la migration.

Le Gouvernement, comme sans doute tous les élus d'outre-mer, souhaiterait que la migration n'existe pas, car cela voudrait dire qu'il n'y a pas de problème d'emploi dans les départements d'outre-mer. Mais nous ne pouvons nier la réalité. Or nous savons tous, malheureusement, que ce n'est pas demain que l'on pourra mettre fin à la migration, même si nous considérons qu'elle est regrettable.

Dans l'attente du jour où l'on pourra vivre et travailler au pays, comme plusieurs orateurs l'ont souligné, il faut donc organiser la migration. La façon dont elle est organisée aujourd'hui date, au sens littéral du terme, parce que sa conception est ancienne et parce que la conjoncture économique de l'époque où on l'a mise en place était tout à fait différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le Gouvernement pense que le moment est venu de procéder à une réforme assez profonde des structures qui en ont la charge, en les ouvrant largement aux élus et aux intéressés et en faisant en sorte qu'elles cessent de fonctionner en sens unique, c'est-à-dire des départements d'outre-mer vers la métropole. Il faut qu'elles puissent aussi fonctionner dans l'autre sens.

Elles doivent, en outre, prendre en charge les travailleurs originaires de l'outre-mer, au nombre de 500 000 à 700 000, qui sont présents sur le territoire métropolitain. En effet, ces travailleurs se trouvent souvent dans une situation pire encore que celle des immigrés car, faute d'être venus par le canal d'une structure officielle, ils se retrouvent parfois complètement démunis de ressources, sans possibilité d'insertion et sans le support politique d'une ambassade ou d'un consulat.

Il serait bon que l'organisme qui s'occupe d'organiser les départs vers la métropole prenne en charge l'accueil et l'insertion de ces travailleurs, dans la mesure où ils le souhaitent, car il ne saurait bien entendu s'agir pour eux d'une obligation qui introduirait une discrimination insupportable entre Français.

L'insertion des travailleurs d'outre-mer, nous le savons, est parfois difficile. M. Jalton a prononcé le mot de racisme. Je crois qu'il a eu raison. Il ne sert à rien de se cacher derrière les mots. Le racisme est une réalité. Il se nourrit de bêtise et d'ignorance qui sont, hélas ! fort répandues. Les travailleurs d'outre-mer se heurtent souvent à des réflexes racistes. Il faut donc une structure gouvernementale qui les aide à les surmonter et qui leur permette de trouver leur place dans la société française, qui s'occupe des conditions psychologiques ou matérielles de leur accueil.

Tel doit être le nouveau rôle de cette structure où, je le répète, les élus auront une large place.

En ce qui concerne votre amendement, monsieur le député, je prends l'engagement de demander à mon collègue du budget un effort supplémentaire afin de permettre l'accès des plus défavorisés aux transports aériens. Je pense qu'il acceptera et que je pourrai, en deuxième lecture, vous donner satisfaction. En attendant, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le Président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Mesdames, messieurs, le Bumidom est un organisme colonialiste...

M. Michel Debré. Oh !

M. Jacques Brunhes. ... qui a servi à expatrier systématiquement la main-d'œuvre, la jeunesse, au lieu de créer sur place les emplois nécessaires.

J'ai dit, au cours de mon intervention, qu'il fallait substituer une économie de production à l'économie de marchands que connaissent encore les départements d'outre-mer et qui conduit tout naturellement aux migrations.

Les orientations générales que vous avez exposées, monsieur le secrétaire d'Etat, nous satisfont, parce qu'elles vont vers l'organisation d'une économie de production qui aura pour effet une diminution des migrations, que nous espérons sensible dans l'avenir.

En attendant, une transformation du Bumidom s'impose. Elle devra être définie avec les intéressés eux-mêmes et tendre à orienter cet organisme vers une aide à l'adaptation — vous en avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat — mais aussi à en faire un organisme de coopération réciproque.

Cette transformation ne peut se faire qu'avec les intéressés eux-mêmes, avec tous les élus des départements d'outre-mer, toutes les forces vives, les organisations syndicales, les forces politiques de ces départements.

M. le président. La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. M. le secrétaire d'Etat vient d'apporter deux éléments de réponse fort importants.

Le premier, c'est sa volonté de revoir dans une nouvelle perspective toute l'organisation de la politique de migration. Le second, c'est l'engagement qu'une revalorisation assez substantielle des crédits en cause sera demandée. Compte tenu de ces deux éléments, mon collègue Jalton et moi-même décidons de retirer notre amendement.

M. le président. L'amendement n° 71 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « départements et territoires d'outre-mer : III. — Territoires d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre IV : 4 652 253 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 6 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 4 983 000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 144 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 70 762 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 92.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 72 de M. Nucci, tendant à insérer un article additionnel après l'article 92.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 92, insérer le nouvel article suivant :

« Tous les deux ans le Gouvernement déposera, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte de l'emploi de l'ensemble des crédits consacrés au développement de la politique suivie en matière culturelle dans les départements d'outre-mer. »

La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Je serai bref, étant donné l'heure tardive.

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, apporté les réponses que j'espérais. Je retire donc mon amendement.

Le groupe socialiste souscrit à toute la démarche que vous avez présentée en ce qui concerne l'identité culturelle. Une mission a été confiée à M. Césaire. Nous souhaiterions avoir connaissance des conclusions du rapport de cette mission dès que cela sera possible.

Peut-être pourrions-nous, à cette occasion, avoir un débat sur ce sujet, qui est source d'inquiétude pour certains de nos collègues — inquiétude que je comprends, au demeurant. Mais dans la mesure où les uns et les autres nous acceptons et reconnaissons le fait culturel, l'identité culturelle comme une réalité qui s'impose, je crois que nous n'avons à éprouver aucune appréhension.

Enfin, vous avez parlé du droit à la différence. Nous l'avons noté avec beaucoup d'intérêt.

Je soulignerai simplement, en conclusion, que la Constitution de 1958 a déjà subi un premier changement quelques années après sa mise en vigueur, puisqu'elle a été amendée par voie de référendum le 28 octobre 1962 et par la loi du 6 novembre 1962.

M. le président. L'amendement n° 72 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Claude-Gérard Marcus un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant le traitement fiscal des libéralités faites dans des buts désintéressés (n° 86).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 492 et distribué.

J'ai reçu de M. Théo Vial-Massat un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (n° 90).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 493 et distribué.

J'ai reçu de M. François Léotard un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Autriche (n° 93).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 494 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Madelin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant la pêche dans le lac Léman (n° 95).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 495 et distribué.

J'ai reçu de M. François Asensi un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de quatre protocoles portant modification de la convention de Varsovie du 12 octobre 1929, pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international (n° 107).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 496 et distribué.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Raymond Forni, Guy Ducloné, Jean-Pierre Michel, Jean-Marie Bockel, Mme Denise Cacheux, MM. Jacques Floch, Edmond Garcin, Gérard Gouzes, Mme Gisèle Halimi, MM. Amédée Renault, Alain Richard, Michel Sapin, Maurice Sergheraert et Michel Suchod, un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à la suite d'une mission effectuée à Lyon, les 29 et 30 octobre 1981, en vue de s'informer des divers aspects du fonctionnement de la justice.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 491 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite à la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

— Consommation :

(Annexe n° 8. — M. Serge Beltrame, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome VI de M. Maurice Cornette, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Agriculture et budget annexe des prestations sociales agricole :

— Agriculture :

(Annexe n° 1 (dépenses ordinaires). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; annexe n° 2 (dépenses en capital). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome I (dépenses ordinaires), de M. Charles Plistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 475, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Hugué, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P. S.A.) :

(Annexe n° 51. — M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXIV de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 475, tome XIV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 6 novembre 1981, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE.

M. Pierre Bourguignon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues tendant à compléter et à modifier les dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (n° 24).

M. Pierre Bourguignon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues sur les groupes de sociétés et la protection des actionnaires, du personnel et des tiers (n° 25).

M. Pierre Bourguignon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues réformant la loi du 13 juillet 1967 en ce qui concerne l'action en complément du passif et de la faillite personnelle des dirigeants de sociétés (n° 34).

M. Alain Richard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset et plusieurs de ses collègues tendant à organiser un système de formation permanente des élus locaux (n° 199).

M. Maurice Sergheraert a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 11 de la Constitution en vue d'étendre la possibilité de recours à la procédure du référendum (n° 324).

M. Michel Sapin a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Loïc Bouvard tendant à abroger l'avant-dernier alinéa de l'article L. 5 du code électoral qui interdit l'inscription des faillis sur les listes électorales (n° 359).

M. Gérard Gouzes a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. François Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 700 du code de procédure civile relatif aux frais de justice (n° 366).

M. Claude Wolff a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. François Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues tendant à l'institution d'une taxe communale sur les chiens (n° 368).

Mme Gisèle Halimi a été nommée rapporteur de la proposition de loi de M. Jacques Godfrain tendant à réprimer plus sévèrement les infractions à la législation sur les stupéfiants (n° 410).

M. Roger Rouquette a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Vincent Ansquer, Pierre Bas et Robert-André Vivien tendant à majorer automatiquement les rentes viagères privées en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la vie (n° 415).

M. Pierre-Charles Krieg a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Nicole de Hauteclocque tendant à modifier la loi n° 75-4 du 3 janvier 1975 en élevant le montant des chèques obligatoirement payés par le tiré (n° 417).

M. Gérard Gouzes a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Francisque Perruñ tendant à l'instauration d'une amende pénale en cas de non-paiement des pensions alimentaires (n° 420).

M. Claude Wolff a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Jean Seiflinger et Gilbert Gantier tendant à permettre aux communes d'instituer une taxe sur les chiens (n° 421).

M. Jean-Pierre Michel a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Paul Pernin et plusieurs de ses collègues tendant à accorder une amnistie complète des condamnations prononcées en relation avec les événements qui ont conduit à l'indépendance des territoires placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France (n° 423).

M. Jean-Marie Bockel a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Paul Pernin tendant à compléter l'article 410 du code pénal relatif aux jeux de hasard (n° 424).

Mme Denise Cacheux a été nommée rapporteur de la proposition de loi de M. Bernard Stasi et plusieurs de ses collègues sur le délai dans lequel doit être exercée l'action en recherche de paternité (n° 427).

M. Alain Hautecœur a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Xavier Deniau tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de l'étude des conditions d'âge exigées pour l'attribution d'une pension de retraite par les différents régimes de protection sociale (n° 459).

M. Alain Richard a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Pierre-Charles Krieg visant à compléter les dispositions de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social (n° 460).

M. Alain Hautecœur a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de MM. Claude Labbé, Jean-Claude Gaudin et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordon-

nance n° 59-2 du 2 janvier 1959 modifiée portant loi organique relative aux lois de finances, en vue d'instaurer un contrôle parlementaire sur le budget des organismes de sécurité sociale (n° 476).

M. Jean-Marie Bockel a été nommé rapporteur du projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs (n° 483).

Erratum

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 3 novembre 1981.
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du 4 novembre 1981.)

Page 3024, 2^e colonne :

Lire ainsi la fin du deuxième alinéa de l'intervention de M. Branger :

« Encore faudrait-il qu'il y eût suffisamment de fascicules budgétaires. Les faibles quantités mises en distribution pour les députés et les services de l'Assemblée ont entraîné une pénurie avant la discussion des divers budgets. Ainsi les « bleus » du travail, de la santé et du commerce et de l'artisanat semblent épuisés. »

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 10 novembre 1981, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 5 novembre 1981.**

1^{re} séance : page 3169 ; 2^e séance : page 3197.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15 Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	
Sénat :				
05	Débats	84	204	
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition per voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)